Bilan de la Déclaration de coopération culturelle d'agglomération 2013 – 2015

Un processus mobilisateur en marche

Vers une Déclaration 2017 - 2020

Sommaire

I- L'élargissement de la démarche de coopération culturelle lyonnaise à l'agglomération : principe et historique 1

I.1 Première étape : la Déclaration de coopération culturelle d'agglomération 2

I.2 Deuxième étape : la mise en œuvre des conventions opérationnelles, dites conventions locales 3

I.3 Un réseau d'agglomération à travers un Groupe Technique (GT), conforté depuis la création de la Métropole 4

II – Bilan de la mise en œuvre par les signataires 5

II.1 La méthode 5

II.2 La réalisation des objectifs de la Déclaration 5

II. 3 Le bilan du processus transversal d'agglomération et ses effets 8

- La gouvernance politique 8
- La dynamique de mise en réseau autour du Groupe technique (GT) 8
- Facilitation dans la mise en œuvre de la coopération au sein des territoires par un appui métropolitain 9
- L'implication et le rapprochement des acteurs de la culture et de la politique de la ville, au service du développement culturel des territoires 10

II.4 L'implication des communes et du Grand Parc 11

- La concrétisation de conventions locales : fruit d'un volontarisme politique et du portage technique 11
- Des conventions locales comprenant différents objectifs et actions 13
- Animation locale de la démarche et engagement des structures culturelles 17
- Des coopérations entre communes pour valoriser certaines initiatives et favoriser la mobilité des personnes 21
- Orientations et outils supplémentaires mis en œuvre par certaines communes et le Grand Parc 23

II.5 Les effets produits dans les territoires de la politique de la ville 25

II.6 Le point de vue des partenaires État, Région et Grand Lyon La Métropole 35

III. Synthèse des apports de la démarche 36

III.1 Des effets tangibles sur la dynamique partenariale et la lisibilité des actions 36

III.2 Les quartiers de la politique de la ville et leurs habitants mieux pris en compte par les équipements culturels 37

III.3 Le renouvellement des méthodes de travail, l'évolution de l'offre culturelle et du rapport à l'offre 37

III.4 Des avancées très positives qui restent à généraliser 38

IV- Perspectives 2017-2020 : une nouvelle Déclaration 38

IV.1 Réflexions et pistes 38

- Thématiques à approfondir, proposées par le Groupe technique culture et politique de la ville 38
- Autres thématiques issues du bilan 39

IV. 2 Préconisations pour une Déclaration 2017 - 2020 40

Annexes 41

Annexe 1 : Déclaration de coopération culturelle 2013 - 2015 42

Annexe 2 : Les participants aux GT 50

Annexe 3 : Les équipements, structures, événements ou services impliqués dans les conventions locales 52

Annexe 4 : Volet culture du Contrat de ville 2015 - 2020 54

Les conventions opérationnelles annexes à la Déclaration dites conventions locales, ainsi que des exemples de capitalisation d'initiatives de communes et équipements figurent dans les annexes complémentaires.

Introduction

Le Contrat de ville métropolitain, préalablement Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), comporte un volet culture, avec en particulier la mobilisation des politiques, des établissements et évènements culturels en faveur des territoires de la politique de ville et de leurs habitants.

Cette mobilisation s'est enclenchée il y a trois ans avec la signature de la Déclaration de coopération culturelle d'agglomération signée par l'État, la Région, Métropole de Lyon, 16 communes et un syndicat mixte. Cette Déclaration a initié un **processus expérimental et innovant** qui fédère les partenaires institutionnels, autour de valeurs et d'orientations partagées.

Le bilan présenté ici retrace les **avancées d'une démarche en cours de déploiement.**

Cette dynamique, toujours en cours dans l'agglomération, a été initiée en 2013 par le Grand Lyon au titre de sa politique de la ville et de son soutien aux grands événements d'agglomération, concourant au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Depuis 2015, la dynamique est animée par la Métropole de Lyon, dotée d'une compétence culture, reconfigurant ainsi la gouvernance de la démarche de coopération culturelle qui évolua en parallèle avec la préparation du volet culture du nouveau Contrat de ville métropolitain 2015-2020[1], voté le 2 juillet 2015.

Ce bilan, coordonné par la direction de la culture, en collaboration avec la direction politique de la ville, la mission de coopération culturelle de la Ville de Lyon et l'assistance à maitrise d'ouvrage Développement et Humanisme, a été réalisé avec la participation active des membres du Groupe technique « culture et politique de la ville » réunissant l'État, la Région, le Grand Parc de Miribel Jonage et les communes engagées.

I- L'élargissement de la démarche de coopération culturelle lyonnaise à l'agglomération : principe et historique

La culture, la création et le patrimoine ont été mobilisés à Lyon depuis de nombreuses années comme véritables outils de transformation des dynamiques des territoires, contribuant à :

- la qualification artistique et scientifique de ce qui se passe sur ces territoires ;
- l'image des territoires ;
- la mobilité pour lutter contre l'enfermement des personnes ;

[1] Jusqu'à fin 2014, les territoires politiques de la ville du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) représentaient 61 territoires prioritaires dont 28 Zones Urbaines Sensibles (ZUS). À partir de 2015, avec la réforme de la géographie prioritaire dans le cadre du Contrat de ville 2015 - 2020, ils recouvrent 29 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) auxquels s'ajoutent 37 quartiers en veille active (QVA) continuant de présenter des vulnérabilités.

- la diversification des acteurs (éducation populaire, écoles, réseaux associatifs) ;
- la présence du service public ;
- la reconnaissance des pratiques, parcours, mémoires de l'immigration, propres à chaque quartier.

L'exemplarité de la démarche entreprise par la Ville de Lyon en 2004 par la Mission de coopération culturelle (MCC), sous la dénomination de Charte de coopération culturelle, est à l'origine de ce projet. La démarche vise à mobiliser de façon concertée et collaborative, les équipements et évènements culturels, afin qu'ils proposent des actions et démarches de développement culturel pour et avec les publics et territoires de la politique de la ville, sur la base des moyens et financements de droit commun de la culture.

I.1 Première étape : la Déclaration de coopération culturelle d'agglomération

L'élargissement de la démarche à l'échelle de l'agglomération figurait parmi les objectifs définis dans l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de 2010. Elle a été conduite par la direction politique de la ville du Grand Lyon à partir de 2012. En parallèle, une sensibilisation des communes a été effectuée grâce à une mise à disposition de temps de travail de la Mission de coopération culturelle de la Ville de Lyon.

À partir de 2013, Le Grand Lyon a renforcé l'accompagnement des communes (mise en place de leurs conventions locales), dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à un prestataire (Développements et Humanisme).

La Déclaration de coopération culturelle a été signée le 13 novembre 2013 par 16 communes, le Grand Parc (SYMALIM, Syndicat mixte propriétaire et gestionnaire du Grand Parc Miribel Jonage[2]), le Grand Lyon, l'État et la Région Rhône-Alpes (cf. annexe 1).

Ce type de démarche implique un volontarisme. Il s'est souvent traduit par des innovations dans la façon dont l'action culturelle s'adresse aux publics, pour favoriser mieux encore l'accès des habitants des quartiers de la politique de la ville aux propositions culturelles et artistiques.

C'est ce mouvement que la démarche de coopération culturelle d'agglomération vise à révéler, légitimer et développer par un engagement contractuel réciproque entre acteurs culturels, acteurs politique de la ville et pouvoirs publics.

Les différents signataires se sont engagés de façon convergente :

1- L'État et la Région Rhône-Alpes, à être attentifs à l'inscription des objectifs par les établissements culturels qu'ils financent de façon majoritaire et à traduire ces engagements dans les cadres contractuels ou conventionnels les liant aux établissements et/ou communes.

2- Le Grand Lyon, à inscrire dans cette démarche des grands équipements et évènements permettant des actions de coopération culturelle avec les communes, à proposer un appui technique aux communes et établissements culturels, à favoriser la mise en réseau des communes, équipements et opérateurs culturels sur la démarche d'aller vers les publics et territoires », et en organisant et diffusant une capitalisation des résultats.

[2] composé du Grand Lyon La Métropole, du Département du Rhône, des villes de Lyon, Villeurbanne et des 11 communes riveraines.

3- Les communes et le Grand Parc, à inciter les opérateurs culturels de leurs territoires à mobiliser leurs moyens de droit commun pour diversifier leurs modes d'action, « sortir de leurs murs » et aller :

. vers les publics populaires éloignés des offres culturelles et artistiques, qui ne fréquentent pas spontanément les équipements et activités culturels dans leur fonctionnement traditionnel ;
. à la rencontre des habitants des territoires politique de la ville.

Parmi les 25 communes concernées par la politique de la ville en 2013, 16 communes ont signé la Déclaration de coopération :

- Brignais, désormais sortie du Contrat de ville
- Bron
- Décines-Charpieu
- Feyzin
- Fontaines-sur-Saône
- Givors
- Lyon
- Meyzieu
- Oullins
- Pierre-Bénite
- Rillieux-la-Pape
- Saint-Fons
- Saint-Priest
- Vaulx-en-Velin
- Vénissieux
- Villeurbanne

Ainsi que le Grand Parc qui a mobilisé les opérateurs de ses évènements.

I.2 Deuxième étape : la mise en œuvre des conventions opérationnelles, dites conventions locales

Les différents équipements culturels sur lesquels reposent les conventions locales sont principalement municipales. Des associations ou autres structures seront également mobilisées, dans un deuxième temps.

Les 99 équipements et évènements impliqués sont ainsi répartis :

Structures culturelles par discipline	***66***
Médiathèques	14
Musique	9 (+1 prévu)
Théâtres / Compagnies	13 (+3 compagnies prévues)
Cinémas	8 (+1 prévu)
Centres culturels	7
Danse	5
Arts plastiques	5 (+2 prévu)
Musées	5
Services municipaux	***8***
Services culturels	3
Services des archives / archéologie	3
Service animation/événement ou vie associative	2
Évènements	***11***

Fête du Livre et RVBN (festival des arts numériques) Bron	
Biennale d'art contemporain, Biennale de la danse et Journées du Patrimoine, Grand Lyon La Métropole	
Fête des Lumières et Festival Tout l'monde dehors, Lyon	
Festival A Vaulx Jazz, Vaulx-en-Velin	
Fêtes escales, Vénissieux	
Fête du livre jeunesse et Les Invites, Villeurbanne	
Acteurs culturels divers	***4***
Ferme du Vinatier, Bron	
CHRD, Lyon	
Planétarium, Vaulx-en-Velin	
Le Rize, Villeurbanne	
Associations	***10***
MJC	5 (+1 prévu)
Centres sociaux	2 (+2 prévu)
association d'insertion	1
associations culturelles	2

I.3 Un réseau d'agglomération à travers un Groupe Technique (GT), conforté depuis la création de la Métropole

Le GT qui vise à favoriser les échanges entre les partenaires, réunit depuis 2013 les représentants des instances signataires : directions de la culture (DAC), direction politique de la ville et ses équipes territorialisées ainsi que les partenaires État, Région et Grand Lyon La Métropole.

La Métropole a un double rôle :

- d'animation et de coordination entre l'État, la Région, la Métropole et les communes volontaires ;
- et de mise en œuvre de la convention métropolitaine avec les 8 équipements/évènements[3] dont elle est le principal financeur.

D'abord nommé « GT charte », il est devenu « GT culture et politique de la ville » en 2015 et a alors élargi le travail à la priorisation d'axes partagés, parmi les enjeux et orientations du Contrat de ville métropolitain 2015 - 2020.

[3] Archives départementales et métropolitaines, Musée et site gallo-romains de Fourvière, Musée des Confluences, Nuits de Fourvière, Festival Lumière, Biennale de la Danse, Biennale d'art contemporain et Journées européennes du patrimoine.

II – Bilan de la mise en œuvre par les signataires

II.1 La méthode

Le bilan est axé autant sur la dynamique engagée que sur les effets produits sur les territoires de l'agglomération, des communes, du Grand Parc et des quartiers.

Il se fonde :

- d'une part sur différents points d'étape du GT depuis la signature de la Déclaration ;
- d'autre part sur un questionnaire construit avec le GT et envoyé à chaque signataire.

15 communes sur les 16 signataires ont été interrogées[4].

Les communes et le Grand parc ont été invités à associer les équipements culturels partenaires aux réponses à ce questionnaire.

Les signataires sollicités ont tous répondu, de façon plus ou moins exhaustive en fonction de leurs avancées respectives[5].

II.2 La réalisation des objectifs de la Déclaration

Ce bilan vise à mettre en évidence les niveaux d'engagement de chaque signataire et montre des résultats encourageants, en particulier dans les territoires où l'implication des partenaires culturels a été la plus forte. Plusieurs chantiers restent toutefois à engager.

Les objectifs de la Déclaration	Leur mise en œuvre
Légende : Avancées significatives	En chantier / À engager
Art.1 : À travers la Déclaration, les signataires s'étaient engagés à : ***- infléchir leurs politiques culturelles et mobiliser les établissements et événements culturels porteurs de missions de service public pour favoriser les démarches de développement culturel*** *visant à « aller vers » les publics et les territoires prioritaires de la politique de la ville*	**Objectifs intégrés pour la majorité des partenaires locaux (12/16)** : traduction dans le résultat de la mise en œuvre de l'Art 3 (ci-dessous).

[4] Brignais n'a pas été sollicitée, étant sortie du Contrat de ville au moment de la réalisation du bilan.

[5] Ce qui explique le nombre variable de répondants selon les questions.

- ***favoriser la coopération des établissements culturels*** *autour de cet objectif (…)* ***- inscrire ces objectifs :*** ***. dans le cadre des montages financiers existants****. Il est rendu possible par l'évolution des modalités d'action des établissements signataires dans le cadre de leur projet de fonctionnement* *. voire également dans des coopérations entre communes permettant de valoriser certaines initiatives et de favoriser la mobilité des publics.*		**Mise en place d'instances de dialogue entre équipements culturels (7/11)** ou en projet (1/11). Certaines intègrent également des associations du territoire. Une commune a mis en place des outils d'évaluation de la mobilisation de crédits de droit commun pour la réalisation d'actions. Des coopérations intercommunales, possibilité dont se sont emparés plusieurs équipements culturels : . 4/7 communes mentionnent la réalisation par leurs équipements culturels de plus de deux actions sur le territoire d'une autre commune . valorisation : 8 communes/15 font état d'équipements culturels métropolitains ou à rayonnement national de la ville-centre réalisant des actions dans d'autres communes.
Art. 2 : Les communes signataires, (…) s'engagent à : - ***mobiliser les établissements culturels pour qu'ils développent des initiatives visant à aller vers*** *les publics populaires et les territoires prioritaires de la politique de la ville*		Les conventions de la majorité des communes et du Grand Parc traduisent les initiatives vers les publics populaires sur l'ensemble du territoire communal : 5 communes et le Grand Parc élargissent leurs engagements et 2 valorisent le travail en direction des personnes les plus fragiles (personnes handicapées, incarcérées, hospitalisées, âgées, en difficulté sociale ou économique, en situation d'exclusion, isolées, et ne maîtrisant pas la langue française). Selon les référents communaux, les équipements culturels sont mobilisés avec un degré d'implication variable selon les territoires et équipements. Des initiatives dans des communes qui n'ont pas réalisé leur déclinaison locale. Implication renforcée des équipements dans les territoires (6/9). Développement de démarches visant à « aller vers » les publics et les territoires de la politique de la ville par certains équipements : création d'actions, notamment hors les murs (11/15) et de médiation (14/15).
- ***mettre en commun les résultats, enseignements ou questions posées par ces démarches*** *dans une* ***instance permanente*** *de travail et d'échanges collectifs*		Création en 2013 du Groupe technique d'agglomération (GT) : - regroupant directeurs de la politique de la ville et de la culture, des instances signataires ou leurs représentants et les partenaires État, Région et Grand Lyon La Métropole - réuni 4 fois par an avec des vocations successives : échanges sur les méthodes de

		travail avec les équipements culturels dans les communes ; réunions thématiques avec des équipements culturels pour échange et capitalisation d'expérience ; échanges sur les questions culture et politique de la ville.
Le Grand Lyon participera à cette démarche en :		
*- proposant **un appui technique pour accompagner les communes et établissements** culturels pour la mise en œuvre des objectifs ci-dessus*		Réalisé à travers l'animation du GT et la mise à disposition d'un accompagnement pour les communes volontaires
*- **favorisant la mise en réseau :***		
. sur les démarches visant à « aller vers les publics et les territoires » de l'agglomération		Réalisé à travers : . 14 GT (16 à 35 participants / réunions - 128 au total)
. des communes, équipements et opérateurs culturels		. 5 réunions thématiques avec les acteurs culturels liés par un thème ou une discipline
*- organisant une **capitalisation des résultats,** et les faisant connaître sur d'autres territoires*		Réalisée en partie à travers la formalisation de fiches actions et dossiers thématiques, mais peu diffusées au-delà du cercle des participants.
***- inscrivant les évènements culturels d'agglomération dont il a la responsabilité** et qui permettent des actions de coopération culturelles avec les communes*		À engager
*Art.2 (suite) : **L'État et la Région Rhône Alpes** seront attentifs à l'inscription par les établissements culturels des objectifs ci-dessus et **traduiront ces engagements, dans les cadres contractuels ou conventionnels qui les lient aux établissements culturels et/ou communes**, au fur et à mesure des échéances.*		- L'État déclare intégrer certains éléments relatifs aux publics et territoires de la politique de la ville dans la convention interministérielle Ministère de la culture/Ministère de la Ville et dans ses conventions avec les équipements culturels ; un renforcement est envisagé. - La Métropole pourrait l'envisager à partir de 2017, en concertation avec l'État et la Région.
*Art. 3 : **Cette Déclaration sera complétée dans le délai d'une année par des conventions opérationnelles annexes** instruites par chaque commune.*		- Plus de la moitié des signataires (10/16) ont finalisé leur convention locale (7) ou intégré la démarche à un processus global (3) - 2 conventions/16 sont en cours d'achèvement.
*Art. 4 : **Un comité de pilotage permanent** est composé des signataires de la présente Déclaration: communes, Grand Lyon, État, Région**. Il se réunit une fois par an** pour examiner le bilan de la mise en œuvre de cette déclaration*		Le comité de pilotage n'a pas été réuni Les élus ont été destinataires d'un bilan/capitalisation d'étape en juin 2014.

II. 3 Le bilan du processus transversal d'agglomération et ses effets

La gouvernance politique

Le comité de pilotage du Contrat de ville métropolitain est l'instance de gouvernance transversale à l'ensemble des thématiques du Contrat de ville.

La dynamique de mise en réseau autour du Groupe technique (GT)

- **Une mobilisation importante de l'ensemble des acteurs**

Le GT a été réuni à un rythme régulier, jugé satisfaisant par les participants (3 à 4 fois par an), soit à 14 reprises de 2013 à 2015 :

- d'abord pour échanger sur les finalités et les démarches engagées pour aller vers le public des quartiers prioritaires (présentation d'actions concrètes et échange de pratiques) et soulever des questions de fond sur les politiques publiques culturelles ;
- puis, depuis 2015, il a été saisi pour apporter sa contribution à la préparation du volet culture du contrat de ville métropolitain 2015-2020 (3 réunions) et pour travailler ce bilan.

Il a rassemblé entre 16 et 35 participants à chaque réunion et au total 128 personnes différentes y ont participé, dont :

. 27 DAC ;

. 20 représentants des chefs de projet politique de la ville ;

. 60 représentants d'équipements culturels et associations ;

. 19 institutionnels État, Région, Grand Lyon et Métropole ;

. 1 personne qualifiée (Banlieue d'Europe).

Le taux de réponse au questionnaire de 100% est révélateur de la forte mobilisation des représentants des signataires.

La Déclaration de coopération culturelle a généré une dynamique d'échange à l'échelle de l'agglomération. Elle repose sur un **processus expérimental de dialogue entre institutions assez exceptionnel, qui constitue un exemple en matière d'implication de l'État, des collectivités et des institutions culturelles locales, dans la réflexion sur le rôle de la culture dans le développement social de l'ensemble de la métropole.**

- **Un espace d'échanges et de partage sur les pratiques**

Le GT est reconnu par la grande majorité de ses membres comme **un moyen de nourrir l'échange sur les pratiques et méthodes de travail** dans les communes.

> « *Les GT ont initié un mode collaboratif, c'est une occasion de rencontres et d'échanges, à poursuivre pour faire évoluer les pratiques* » (Vaulx-En-Velin)

> *« L'intérêt pour nous est finalement l'échange d'expériences » (Fontaines).*

Ils évoquent un GT qui joue un rôle de « *facilitateur de rencontres* ».

Quelques participants souhaitent un travail plus opérationnel, mais pas forcément axé sur la présentation d'expériences particulières (comme ce fut le cas les deux premières années).

- **Un espace de dialogue reconnu par les partenaires, à renforcer par une meilleure prise en compte des propositions du groupe**

Ce GT est reconnu comme **un espace de dialogue utile entre partenaires institutionnels** sur les questions d'accès à la culture pour tous. Toutefois, quatre répondants des communes pensent que les échanges entre communes et Métropole y sont davantage présents que les échanges entre elles, l'État et la Région[6].

En 2015, le renforcement de ces échanges s'est traduit par la mise en place d'une concertation supra communale État, Région et Métropole.

Le dialogue pourra être encore amélioré, en renforçant la prise en compte des propositions émises dans les GT culture et politique de la ville par les communes : la grande majorité des répondants estime qu'elles le sont assez peu, voire pas du tout (9 mentions sur 14). Un facteur d'explication réside dans le manque de recul et de visibilité lié au calendrier complexe de mise en œuvre de la démarche (entre 2013 et 2015 se sont succédé une incertitude politique liée aux élections municipales, la création de la Métropole, puis l'élaboration des Contrats de ville). Il faudra donc encore un peu de temps pour que les propositions débouchent concrètement (appui pour identifier l'origine des publics, mise en commun des initiatives favorisant la mobilité, …).

- **Une contribution, à la diffusion de thèmes de réflexion sur** l'agglomération

Pour la moitié des participants**, le GT contribue en partie à diffuser les thématiques abordées plus largement sur l'agglomération,** par exemple, les thèmes de la :

. médiation culturelle et la formation des agents

. mobilité (mise en commun de solutions)

. périodicité de l'offre (avec une offre à construire en période estivale)

et du changement d'image des lieux de culture.

Plusieurs autres participants estiment avoir peu d'éléments pour en juger.

Facilitation dans la mise en œuvre de la coopération au sein des territoires par un appui métropolitain

- **Un GT, ressource pour travailler avec les équipements culturels dans les territoires : un rôle reconnu à consolider**

Plus de la moitié des répondants trouve dans le GT les ressources nécessaires pour travailler avec les équipements culturels dans les communes. Ils apprécient principalement les apports en termes d'échanges de pratiques et d'expériences et de méthodologie. Certains soulignent l'intérêt de la présence de l'assistance à maîtrise d'ouvrage[7] (AMO) pendant les temps de travail consacrés à la mise en place des conventions communales.

L'autre moitié des répondants juge que le GT apporte peu de ressources pour travailler avec les équipements culturels dans les communes, notamment pour celles dont la dynamique

[6] Une relation qui s'appuie aussi sur des projets opérationnels : une commune cite un exemple de relation positive qui s'installe entre les communes et la métropole avec la biennale de la danse.

[7] AMO mobilisée par le Grand Lyon La Métropole, notamment pour cet axe.

est très avancée et les équipements déjà bien mobilisés. Quelques-uns regrettent que les outils partagés qui avaient été évoqués dans le groupe n'aient pas été mis en place (par ex. la cartographie des acteurs culturels signataires des conventions communales ou l'appui à la géolocalisation des publics).

Les apports du GT en termes de mobilisation des équipements culturels sont réduits selon les personnes interrogées, alors que le GT avait rempli en partie ce rôle avant 2015, en invitant des équipements culturels à des réunions thématiques (qui n'ont plus été organisées depuis).

- **Un processus d'accompagnement utile pour 7 communes**

La moitié des communes engagées dans la Déclaration ont souhaité bénéficier d'un accompagnement pour décliner leur convention communale. Les 7 communes qui y ont eu recours, estiment qu'il a répondu à leurs attentes (en partie seulement pour 2 d'entre elles).

Cet accompagnement était réalisé par l'assistance à maitrise d'ouvrage, par le référent de la mission de coopération culturelle ou par les référents culture ou politique de la ville de la Métropole. Modulé en fonction des besoins, il a été jugé bénéfique en début de démarche, pour travailler sur les finalités poursuivies, et également au fil de l'eau, la participation d'un accompagnant aux rencontres locales avec les équipements culturels et la possibilité d'avoir des échanges réguliers apportant un éclairage au niveau local.

Toutefois, l'enjeu est bien l'appropriation de la démarche dans chacune des communes :

> *"En tout état de cause, le travail d'appropriation de la démarche et l'adaptation au territoire reste à faire localement" (Feyzin)*

Dans cette perspective, le rôle des équipes politique de la ville peut être un levier essentiel. Une commune salue ainsi l'apport de la cheffe de projet politique de la ville sur la commune (Pierre-Bénite).

- **Un souci de cohérence sur le territoire métropolitain, dans le respect des réalités locales**

L'animation de la démarche à l'échelle de l'agglomération institue un cadre global à la démarche.

Cette dynamique d'agglomération a promu le dialogue entre partenaires, le partage d'expériences et d'objectifs communs, et proposé un accompagnement à la mise en œuvre des conventions communales. En cela, elle a permis de penser le déploiement des déclinaisons locales dans un souci de cohérence à l'échelle métropolitaine, tout en tenant compte des particularités de chaque territoire et acteur.

L'implication et le rapprochement des acteurs de la culture et de la politique de la ville, au service du développement culturel des territoires

- **Une impulsion de la politique de la ville, progressivement intégrée au droit commun de la culture**

Le profil des membres référents de la mise en œuvre de la Déclaration qui participent aux réunions du GT a évolué dans le temps : au démarrage, l'impulsion est venue de la Politique de la Ville, tant à la Métropole que dans les communes. Des duos référents politique de la ville/culture participaient alors aux rencontres. Progressivement, les référents culture ont été davantage présents que ceux de la politique de la ville.

Si l'on peut se réjouir de l'appropriation des questions de coopération culturelle par les services culturels, le relatif retrait des services politique de la ville au sein du GT peut interroger. Ceci peut s'expliquer par des échanges plus centrés sur les questions relatives au droit commun de la culture (publics, projets…), témoigner d'une bonne coordination entre les 2 domaines dans les communes concernées, voire d'une meilleure appropriation de ces enjeux par les services culturels rendant moins nécessaire la participation de la politique de la ville.

- **Un rapprochement entre des acteurs de la culture et de la politique de la ville**

Pour la quasi-totalité des répondants, la mise en œuvre de la démarche a contribué, au moins en partie, à améliorer le dialogue entre les acteurs investis dans des domaines très différents. Les acteurs de la culture en sont encore plus convaincus que leurs homologues de la politique de la ville.

Sur 16 partenaires locaux interrogés :

	Tout-à-fait	En partie	Assez peu	Pas du tout
Estimez-vous en tant qu'acteur culturel que la compréhension mutuelle a progressé ?	**5**	**8**	**1**	**1**
Estimez-vous en tant qu'acteur de la politique de la ville que la compréhension mutuelle a progressé ?	**2**	**8**	**0**	**1**

Si plusieurs commentaires rappellent que la relation de travail entre acteurs de la culture et de la politique de la ville préexistait, les échanges à l'échelle de l'agglomération et dans les communes, permettent une meilleure compréhension des enjeux et problématiques réciproques. Toutefois, la dynamique doit se poursuivre dans le temps pour générer de véritables changements.

II.4 L'implication des communes et du Grand Parc

À l'échelle communale et du Grand Parc, comment sont appropriés et mis en œuvre les objectifs de la Déclaration de coopération culturelle ? Ce volet du bilan vise à rendre compte de la manière dont la démarche se déploie, ce qu'elle produit et en quoi elle contribue au développement d'actions en direction des publics des territoires de la politique de la ville.

La concrétisation de conventions locales : fruit d'un volontarisme politique et du portage technique

L'article 3 de la Déclaration prévoyait une déclinaison en conventions opérationnelles annexes.

- **Une démarche de coopération culturelle portée politiquement au niveau local**

La reconnaissance politique de la démarche est effective dans la majorité des communes et pour le Grand Parc (9/16 répondants), avec l'implication des élus culture et politique de la ville dans un comité de pilotage et pour certains avec une délibération.

- **Les directions culture et politique de la ville des communes, très investies dans le portage technique**

La démarche de coopération culturelle est portée techniquement par le service culture dans la majorité des cas (9/16) ou co-portée par les deux directions Culture et Politique de la Ville (6). Cela laisse supposer une bonne appropriation de la démarche par les services de la Culture, sachant que la démarche avait été initiée en 2013 par la Politique de la Ville.

- **Un investissement en temps de travail pour les services et les équipements culturels**

Dans la plupart des communes et le Grand Parc, un processus de travail spécifique a été mis en place pour mettre en œuvre les déclinaisons locales de la Déclaration (13/16 répondants).

Il réunit les équipements culturels avec le service politique de la ville et/ou culture dans la plupart des cas (10/13). Ceci a représenté une avancée majeure dans certaines communes où **une instance de dialogue permanente a été créée** (Oullins, Pierre-Bénite par ex.). Les réunions collectives entre établissements culturels ont été instaurées avec une certaine régularité afin de préparer cette déclinaison locale : une à deux fois par an pour la plupart (7/12) et tous les 2 à 4 mois pour les plus assidues (5 situations).

En complément, dans la majorité des communes (7/13) **des rencontres avec chaque équipement culturel ont été organisées** pour expliquer les attentes et travailler leurs engagements. Le processus a nécessité des rencontres régulières pour la majorité des signataires (de 2 fois par an à tous les 2 mois) ou ponctuelles pour les autres (5/11).

- **L'aboutissement des démarches dans les communes : près de la moitié des signataires ont établi une convention locale**

7 déclinaisons locales ont été réalisées :

- 6 partenaires ont voté leur convention locale : 5 communes et le Grand Parc

  En conseil municipal : Lyon (en 2013), Pierre Bénite (2013), Meyzieu (2014), Oullins (2014) et Vénissieux (2014)

  En conseil syndical : Le Grand Parc (2014)

- 1 commune a **finalisé** sa convention locale : Vaulx-en-Velin

3 communes ont inscrit les objectifs de la Déclaration dans une démarche globale :

- Bron, dans le Plan d'Action Culturelle Territorialisée (PACTe) qui mobilise les acteurs culturels autour des questions de diversité ;
- Givors, dans son projet de service culture, déclinant les orientations de la Déclaration dans les projets d'établissements;
- Villeurbanne, dans le cadre d'une réflexion pour mutualiser la démarche avec une convention d'éducation artistique et culturelle.

Par ailleurs, 2 communes ont défini des engagements avec les équipements culturels, lesquels débouchent sur un document **en cours d'achèvement**

- Feyzin ;
- Saint-Priest.

1 commune a déclaré le processus comme ayant été **retardé** :

- Décines.

3 communes ont déclaré le processus **suspendu** :

- Fontaines ;
- Rillieux-la-Pape ;
- Saint-Fons.

Les différents motifs mentionnés sont le calendrier (élections, contrat de ville…), effectif insuffisant, changement d'exécutif, de direction des affaires culturelles, un portage politique insuffisant ou d'autres priorités. Néanmoins, cette suspension n'a pas empêché un travail avec les équipements culturels sur la valorisation de l'existant :

> *« La démarche de déclinaison locale n'a pas abouti, mais nous avons souhaité valoriser l'implication des structures dans la démarche et plus globalement dans les actions en direction des publics éloignés qui préexistaient à la démarche et qui perdurent ». (Rillieux-la-Pape)*

Dans 1 situation, la petite taille de la commune est perçue comme source d'un décalage avec les autres signataires engagés (Fontaines).

Des conventions locales comprenant différents objectifs et actions

- **Les conventions de la majorité des communes et du Grand Parc traduisent les initiatives vers les publics populaires sur l'ensemble du territoire communal,** tel que prévu dans l'article 2 de la Déclaration (modalités de mise en œuvre).

C'est le cas de Bron, Lyon, Oullins, Pierre-Bénite, Vénissieux, Meyzieu et Vaulx-en-Velin, dont la convention concerne également les personnes les plus fragiles, comme les personnes handicapées, incarcérées, hospitalisées, âgées, en difficulté sociale ou économique, en situation d'exclusion, isolées, et ne maîtrisant pas la langue française. En effet, à la lecture des conventions, 5 communes et le Grand Parc élargissent leurs engagements et 2 valorisent le travail en direction de ces personnes.

- **Des conventions locales principalement axées sur la valorisation de l'existant**

Dans les 7 conventions locales abouties et les 2 en cours d'achèvement, les engagements pris par les équipements culturels impliqués renvoient à des actions préexistantes valorisées, poursuivies, voire renforcées et amplifiées, ainsi qu'à des actions innovantes.

Quelle est la visée de la convention locale ?

	Tout-à -fait	En partie	Assez peu	Pas du tout
La valorisation des actions existantes	8	0	1	0
Le renforcement et l'amplification de l'existant	3	4	2	0
La création de nouvelles initiatives	3	4	2	0

Les engagements des équipements culturels reposent d'abord sur les actions existantes ainsi valorisées, et aussi en partie, sur leur amplification ou démultiplication, ainsi qu'à l'innovation par de nouvelles actions, surtout à Lyon du fait de l'antériorité de sa Charte.

Les parcours artistiques en milieu scolaire à Rillieux-la-Pape

Ce dispositif municipal (100% droit commun) vise à favoriser l'éducation des rilliards à l'art et à la culture dès le plus jeune âge. Des parcours artistiques « arts vivants » et « arts visuels » sont mis en place en temps scolaire dans les écoles primaires.

Principe : un artiste (comédien, danseur, metteur en scène, musicien, écrivain, plasticien…) mène un travail dans une classe de la commune en lien avec l'enseignant entre le mois de janvier et le mois de mai à raison de 20h par atelier. Le résultat donne lieu à un spectacle présenté lors du festival des arts vivants (en juin) ou à la présentation d'une réalisation dans le cadre d'une exposition à l'espace Baudelaire (en mai). Le choix des écoles, des classes et des artistes se fait en collaboration étroite avec l'éducation nationale en ciblant prioritairement les écoles de la ville nouvelle (QPV).

Bilan pour 2015-2016 : 17 parcours artistiques ont été réalisés (7 en art visuel et 10 en art vivant) avec 13 artistes ou compagnies différents (certains artistes avaient plusieurs parcours). Ils ont concerné 7 écoles dont 5 de la ville nouvelle (71%), 20 classes dont 14 de la ville nouvelle (70%), 407 élèves dont 338 de la ville nouvelle (83%).

Dans certaines communes, le processus de coopération culturelle - récent et réalisé en période de réduction budgétaire - n'a pas forcément abouti à de nouvelles actions, mais a permis parfois de « sanctuariser » certaines d'entre elles, en assurant leur maintien dans un budget en diminution.

Voix-ci Voix-là à Meyzieu

Dispositif pédagogique innovant du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Meyzieu, centré sur la voix et le théâtre sur les temps scolaire et périscolaire

Depuis 2011, à l'école René Cassin, le projet Voix-ci Voix-là a permis d'ancrer de façon pérenne la pratique artistique au coeur du quartier des Plantées. Chaque année, 200 enfants bénéficient du dispositif de découverte et, au sein de la classe de CM1/CM2 Voix-ci Voix-là, 25 enfants suivent pendant 2 ans un parcours approfondi d'apprentissage de la musique et du théâtre à raison de 4h par semaine réparties sur les temps scolaire et périscolaire. Chaque année la classe monte un opéra pour enfant, œuvre choisie pour la richesse des interactions possibles avec le travail des classe, et présentée lors de deux représentations devant environ 1000 spectateurs conquis.

Au regard des problématiques identifiées sur cette école, la pertinence de l'action a pu être observée au fil des années au travers des constats suivants : valorisation de l'école, du quartier et des enfants vis à vis d'eux-mêmes, de leur entourage et dans la ville, qualité du climat de travail au sein de la classe par l'investissement des enfants, confiance en soi renforcée favorisant les apprentissages scolaires et la réussite scolaire. Ce projet fait l'objet d'une évaluation rigoureuse lors de temps de concertation partenariaux réguliers et par le suivi de plusieurs indicateurs de réussite.

Éléments de bilan :

• 5 ans de fonctionnement du dispositif

• environ 225 enfants concernés chaque année

• 3 représentations par an dont 1 concert en lien avec le conservatoire et 1 représentation scolaire totalisant environ 1300 spectateurs et permettant une mixité des publics.

• validation des compétences du référentiel de pratique artistique par 100 % des enfants

• poursuite de la pratique artistique à l'entrée au collège par 18 à 80 % des élèves selon les années (nb : une offre a été proposée une année aux collégiens, permettant à la quasi totalité des enfants de poursuivre leur pratique ; elle le sera à nouveau à compter de septembre 2016).

Voix-ci-voix-là, Melle Louise Meyzieu

- **La place privilégiée de la médiation et des pratiques artistiques parmi les thématiques des conventions locales**

Les conventions locales mettent en avant divers objectifs à atteindre. Outre la prise en compte des publics et des territoires prioritaires, au cœur de la Déclaration, certains objectifs renvoient à des orientations thématiques. Parmi elles figurent principalement :

- la médiation artistique (9/10)
- les pratiques artistiques (9/10)
- la lecture publique (5)

D'autres thèmes très divers sont mentionnés par certains répondants :

- accès et partage des connaissances et des savoirs, éducation (Meyzieu)
- événements culturels, soutien à la création et implantation d'œuvres d'art, éducation au patrimoine (Grand Parc)
- projets culturels transversaux (Feyzin)
- numérique (Bron, Oullins)
- culture scientifique et technique (Oullins)
- éducation, partage des savoirs, participation citoyenne, diversité, environnement, thématiques transversales concourant au développement durable de la cité, dont les territoires prioritaires (Lyon)
- égalité femmes-hommes (Pierre-Bénite)

L'Incubateur _ Planétarium de Vaulx-en-Velin

Ce projet est conduit à l'échelle du territoire de la ville de Vaulx-en-Velin depuis 2014. Il invite pendant plusieurs mois un scientifique et un artiste à dialoguer et échanger sur leurs propres activités de recherche, en interaction permanente avec 10 familles de Vaulx-en-Velin et des médiateurs du Planétarium. L'incubateur est une démarche unique d'interrogation sur les représentations du monde, entre art, science et société.

Incubateur_Marion Parent

Animation locale de la démarche et engagement des structures culturelles

- **L'animation du processus dans les communes : une occasion de renforcer la coopération entre les structures culturelles du territoire**

L'animation du processus de travail a reposé sur une instance de coopération entre les équipements culturels communaux dans plus de la moitié des cas[8].

Dans certains cas, c'est une instance préexistante qui a été mobilisée (comme une réunion interne à Meyzieu ou le groupe des acteurs culturels à Bron). Dans quatre communes, une instance a été créée spécifiquement et se réunit à un rythme régulier (plus de 4 fois par an pour 3 d'entre elles). Une autre commune souhaite créer une instance de ce type.

Dans tous les cas, **le renforcement de la coopération entre équipements culturels apparait comme un point très positif de la démarche** et il permet dans certains cas d'intégrer une grande variété d'acteurs socioculturels, voire socio-éducatifs :

> *« Le GAC (Groupe des acteurs culturels) est ouvert à tous les acteurs engagés dans l'action culturelle » (Bron)*
>
> *« De nombreuses passerelles sont établies : entre les équipements, entre les pratiques artistiques et entre des publics divers … Le partenariat local est reconnu comme un levier important, surtout s'il s'appuie sur une dynamique installée ». (CR du 15/11/2013)*

Ce partenariat permet dans certains cas d'intégrer une grande variété d'acteurs socioculturels, voire socio-éducatifs :

> *« Les réunions ACDC (Action Culturelle et Développement Culturel) réunissent les partenaires culture à l'échelle de la ville : l'ensemble des structures municipales (Théâtre, Cinéma, Médiathèque, Arts Plastiques, École de Musique) mais également les médiateurs du Local Jeunes, la MJC, le Centre Social et tout récemment le collège Marcel Pagnol (Pierre-Bénite) ».*
>
> *« C'est en multipliant les liens, les différentes passerelles entre structures culturelles et structures socio-éducatives qu'on arrive toucher tout le monde » (CR 17/01/2014).*

[8] Soit dans 6 communes/10 ayant finalisé leurs conventions communales, le font actuellement ou ont été retardées.

« A Saint-Fons, le travail « charte » a induit une bonne dynamique collective localement, avec des avancées sur le repérage des freins dans le partenariat (par ex. les différentes temporalités des associations et équipements culturels), le partage d'information sur la programmation, la mise en place de projets participatifs… Des « apéro-culture » ont favorisé le dialogue entre équipements culturels, associations et habitants. » (GT 20/06/2014)

A ce titre, la coopération avec les acteurs de l'éducation populaire est parfois facilitée au moyen de formations spécifiques (mise en œuvre par les Francas) :

« La formation des animateurs de centres de loisirs est un levier privilégié… elle est utile à condition de dépasser la logique de transmission et de modélisation pour offrir un lieu d'échanges (entre animateurs et acteurs culturels) créateur d'envie et d'intérêts partagés ». (CR du 16/12/2014)

- **Une implication des équipements dans les territoires confirmée dans plus de la moitié des communes, avec des effets dans les équipements culturels**

Le processus s'est enclenché avec un dialogue entre les équipements culturels et leurs partenaires pour faire évoluer durablement les pratiques professionnelles et intégrer ainsi l'action auprès des publics des territoires prioritaires dans les habitudes de travail.

Néanmoins, du temps a été nécessaire pour mettre en mouvement les acteurs locaux (certaines conventions communales n'ont été signées qu'en 2015). L'accent porte sur les changements opérés dans les structures culturelles, leur permettant de développer davantage leur intervention.

L'évolution de l'implication des équipements culturels[9] a ainsi été identifiée par les référents des conventions locales.

Près de 2 répondants sur 3 estiment que les équipements culturels s'impliquent un peu plus qu'auparavant dans les territoires depuis la mise en place de la démarche ; **et beaucoup plus, à Lyon**, où la démarche est mise en œuvre depuis 2004 (ce qui souligne **l'importance du facteur temps dans la réalisation des objectifs**).

« C'est quelque chose qui est en place depuis quelques années maintenant et qui se renforce au fil de l'eau, grâce à la confiance mutuelle des partenaires participant aux réunions ACDC (Action Culturelle et Développement Culturel) et qui va aller encore en se renforçant ». (Pierre Bénite)

De fait, cette implication existe depuis plusieurs années dans les différentes communes mais selon plusieurs témoignages, la démarche permet de la renforcer :

« La plupart des équipements culturels mettent en place des actions participatives, avec une dimension de pratique artistique, souvent liées à la programmation et liées à des artistes programmés. » (CR du 15/11/2013).

« Tout le travail fait avec les équipements produit des effets concrets sur les actions qu'ils conçoivent (le CCC organise plusieurs rencontres, le

[9] Pour 2 partenaires, la notion d'équipements culturels est moins appropriée, en particulier pour le Grand Parc, qui fait référence à L'îloz', centre pédagogique dédié à l'eau et la nature qui a ouvert ses portes au grand public au printemps 2015 (accueil d'événements et animations artistiques, espaces d'exposition, accueil d'artistes en résidence, implantation d'œuvres d'art, etc).

Planétarium met en place une action avec le public mal voyant…). » (GT du 20/06/2014)

« La démarche légitime les acteurs, permet d'amplifier des actions déjà expérimentées, et va se renforcer grâce à la confiance des partenaires impliqués » (Bron).

Elle a aussi permis, de « *renforcer la prise de conscience, consolider, voire développer dans certains cas ou recentrer des actions, là où les équipements étaient déjà très présents sur les quartiers. » (Vénissieux)*

Pour les 9 répondants à cette question, **l'engagement des équipements culturels passe en priorité par la coopération avec des partenaires** qui agissent dans les territoires de la politique de la ville et par le fait de **toucher de nouveaux publics** (8/ 9).

L'investissement de nouveaux territoires semble moins partagé (4/9), soit parce que les acteurs culturels travaillaient déjà dans l'ensemble des territoires communaux, soit parce que les relais leur permettant de toucher le public y sont moins présents. De fait, cet engagement varie beaucoup d'un établissement culturel à l'autre.

Les établissements culturels qui testent de nouvelles pratiques/réponses sont très majoritaires (8/10 selon les répondants qui perçoivent plus ou moins bien cette capacité d'innovation de certains équipements).

L'expérimentation produit des effets en retour : la place du collectif dans l'enseignement musical est revalorisée, l'écoute des publics nourrit la création, le partenariat avec des associations apporte du renouveau, notamment dans les modalités de diffusion, et la mise en valeur du patrimoine contribue à développer le vivre ensemble…

La dimension expérimentale est importante *: "Le projet ne doit pas être pré-pensé" … "on gagne beaucoup à laisser ouverts les modes de participation"… "L'intérêt de partir de la singularité des publics pour construire avec des partenaires un projet inédit est souligné"… "partir de leur terrain pour glisser vers le terrain artistique" (CR du 17/01/2014).*

Exemples :

Un travail de l'école de musique de Saint-Priest en direction des jeunes en partenariat avec les EPJ ou une collaboration développée entre l'action sociale et la Médiathèque autour de la valorisation des langues parlées sur le **territoire majolan**.

Mosaïque urbaine : un projet autour du street art, co-construit avec les habitants, Vénissieux

Piloté initialement par l'association Bizarre !, Mosaïque Urbaine est un **projet de création partagée entre artistes street art et habitants de Vénissieux** qui s'est déroulé de septembre 2014 à septembre 2015. Des temps de création ont eu lieu toute l'année, dans toute la ville, pour aboutir à une exposition à ciel ouvert, fil rouge entre les quartiers. Ce projet avait aussi pour objectif de préparer l'ouverture du nouvel équipement Bizarre ! en février 2016 et qui est désormais géré en régie autonome personnalisée. Collages papier, pochoirs, peinture...des œuvres éphémères ou pérennes habillent les murs de la ville, sous la forme de créations partagées et d'œuvres personnelles. Le projet s'est fait en partenariat avec les bailleurs sociaux et avec de nombreuses structures de la ville (Équipements Polyvalents Jeunes, Maisons de l'enfance, Maison de quartier…) et avec le soutien de différents médias. Les structures culturelles de la ville (Espace Arts Plastiques, Théâtre, Médiathèque) ont proposé une programmation en résonance à Mosaïque Urbaine (exposition, film, documentaire, spectacle...).

Particularités : une action co-construite avec les habitants et partenaires, hors les murs (et valorisation finale dans les murs de Bizarre ! via une exposition photo en juin 2016),

pour partie sur le temps scolaire pour un des groupes de participants (lycée professionnel), avec un travail de médiation original.

Eléments de bilan : Mosaïque Urbaine représente 12 fresques dont 2 éphémères, 7 réalisations avec les habitants, 5 œuvres personnelles des artistes. Les quartiers en politique de la ville des Minguettes et de Max Barel ont particulièrement été touchés avec 8 fresques.

133 habitants mobilisés / 112.5 heures d'ateliers / 25 partenaires / 6 artistes / 1 exposition photos / 1 livret de 57 pages (photos et textes) et une plaquette bilan.

Photos Bizarre! droits réservés

Les principaux bénéfices que les équipements culturels retirent de leur investissement dans la démarche de coopération culturelle **concernent surtout la coopération et l'organisation, mais aussi le renouvellement de leurs pratiques avec les habitants** :

- principalement, partage des enjeux avec les acteurs de la politique de la ville, réorganisation de leurs propres actions (ce qui permet de les déployer en d'autres lieux ou de les décliner sur d'autres thèmes), et meilleure connaissance entre les acteurs culturels (mentionnés respectivement 8, 7 et 6/11).
- secondairement, l'adaptation des actions aux besoins des habitants (5) et le changement de pratiques des établissements vis-à-vis d'eux (4).

En outre, certains équipements culturels ont bien montré comment les démarches d'aller vers les quartiers aboutissent à des innovations en interne, tant dans les façons d'enseigner une pratique artistique que dans l'organisation et la structuration de l'équipement :

> *"En atteignant l'orbite des quartiers on revient au centre avec de nouvelles méthodes : apprendre tous ensemble, ce n'est pas de la sous culture, c'est la bonne méthode et c'est la définition de l'école". Cet impact en retour contribue à revaloriser les métiers de l'intervention en milieu scolaire : " Cette*

volonté de contribuer à des dispositifs de démocratisation est inscrite dans les profils de poste,…, ce sont des pilotes ». (École nationale de musique, Villeurbanne) (extrait du CR du 13/09/2014).

« L'inscription dans la charte a produit des effets structurels en interne : structuration d'un réseau des médiateurs (un par bibliothèque) avec nomination d'un coordonnateur (BML) ».(CR du 28/06/2013).

« La charte permet de travailler autrement sur le territoire : de favoriser la transversalité, d'améliorer le partenariat, et de se laisser nourrir par les habitants en sortant de la simple proposition d'une offre culturelle (Rillieux-la-Pape) ». (CR du 28/06/2013).

Cependant, les équipements culturels doivent faire face à certaines difficultés :

- un **changement progressif de posture**, qui implique de questionner leurs pratiques (3 mentions) pour tendre vers une meilleure prise en compte des publics cibles au quotidien ;
- un autre frein mentionné est le **ressenti des équipes face aux faibles résultats de fréquentation**, et ce malgré d'énormes efforts déployés pour mobiliser les publics pour un événement (2 mentions). Le souhait de voir les établissements sociaux jouer un rôle d'interface plus actif est d'ailleurs évoqué. Par ailleurs, il est nécessaire de repenser les projets destinés aux jeunes qui ne sont pas dans une logique de présence assidue ;
- d'autres limites sont liées aux **contraintes techniques** (traitement des données des fichiers pour mieux identifier les publics), ou concernent la réalisation d'actions : manque de temps ou parfois de **compétence** pour toucher les publics (médiation, temps d'intervention décalés…), **difficulté d'accès** au site de L'îloz' (Grand Parc), politiques tarifaires à questionner ;
- les **contraintes financières actuelles** sont rappelées comme une limite à la mise en œuvre d'initiatives (nécessitant principalement des moyens humains supplémentaires - 2 mentions).

Le bilan de la coopération entre établissements culturels reste positif : 9 répondants sur les 11 interrogés estiment que la coopération entre établissements culturels de la commune est renforcée au moins en partie, et tout à fait pour 4 d'entre elles. C'est le résultat de démarches engagées localement, et parfois cela constitue un objectif de la politique culturelle municipale, indépendamment de la démarche de coopération culturelle. Cette coopération permet en tous cas de renforcer la synergie autour du développement de projets communs entre établissements culturels.

Au-delà, le défi d'amplifier les coopérations avec le secteur associatif est posé.

La coopération entre établissements culturels favorise la production d'actions communes en direction des territoires politique de la ville, mais également, de façon plus partielle, des actions de mutualisation d'outils entre établissements.

Des coopérations entre communes pour valoriser certaines initiatives et favoriser la mobilité des personnes

Cette possibilité inscrite dans la Déclaration peut être ainsi mise en évidence par des exemples qui témoignent de la réalité des échanges entre équipements et territoires de la politique de la ville de différentes communes.

- **Une coopération intercommunale entre certains équipements et des territoires de la politique de la ville situés sur d'autres communes**

Si la démarche de coopération culturelle vise à favoriser la coopération entre les équipements culturels et les territoires d'une même commune, elle a permis à certains équipements de développer des actions sur d'autres communes. Les actions énoncées par les communes ne sont pas des situations isolées : la moitié a développé au moins une action sur un territoire extérieur.

Sur les 16 réponses :

Des actions ont-elles été réalisées par vos équipements culturels sur un territoire politique de la ville d'une autre commune ?

	Nb
Aucune	**8**
Une	4
Deux à trois	**2**
Plus de 3	**2**
Total	**16**

Les exemples cités montrent une diversité de projets qui se déploient sur un ou plusieurs territoires extérieurs à celui de l'équipement concerné :

Équipement culturel de	*Intervient sur le territoire de…*	*Avec le projet…*
Meyzieu	Grand Parc	Livres à l'eau et fête de l'eau
Grand Parc	Territoires prioritaires de différentes communes de la métropole lyonnaise (Givors, Lyon 1er, 3ème, 7ème, 8ème, 9ème, Vaulx-en-Velin, Saint-Priest)	Le projet "chemins de traverse" mis en œuvre par le collectif d'artistes ABI/ABO a proposé des ateliers ou interventions artistiques en dehors du Grand Parc
Feyzin	Vénissieux	Projet entre écoles de musique
	Saint Fons : Clochettes	Actions conjointes avec la Médiathèque de St Fons
Bron	Lyon 8e, Vénissieux et Décines	Lire à Bron dans des établissements du second degré
	MFR de Montluel en territoire rural	Centre Chorégraphique Pôle Pik
		Espace Albert Camus action culturelle

- **Des équipements culturels métropolitains ou à rayonnement national ont réalisé également des actions dans d'autres communes**

Même si toutes les actions ne relèvent pas de la démarche initiée par la Déclaration, plus de la moitié des communes en font état (8 communes/15), avec une diversité d'équipements impliqués et de très nombreuses actions.

Quelques actions emblématiques de l'implication d'équipements de la ville-centre, citées par les partenaires :

- la Biennale de la Danse (sur Pierre Bénite par ex. avec un spectacle en ouverture) et la biennale d'Art Contemporain de Lyon par ex. sur Givors (Vernes en 2013, Centre-ville et les Plaines en 2015) et Oullins (La Saulaie).
- Des équipements de centralité, tels que :
  . le Musée des Beaux-arts à Bron, en temps scolaire et hors temps scolaire avec l'association ATD Quart-Monde sur Parilly et Terraillon ;

. l'Opéra à Vénissieux sur l'accès à la Maîtrise et sur une démarche de sensibilisation à l'art lyrique, « C'est quoi l'Opéra » qui comprend : Projet habitants (Kaléidoscope 1 et 2 / Opéra nell'opéra), interventions en temps scolaire, périscolaire, visites de l'Opéra, partenariat avec les arts plastiques.

Orientations et outils supplémentaires mis en œuvre par certaines communes et le Grand Parc

Certaines communes et le Grand Parc ont développé des axes supplémentaires qui n'étaient pas prévus dans la Déclaration.

- **Certaines conventions communales associent d'autres acteurs que les équipements culturels**

Si la Déclaration avait pour but initial de favoriser la prise en compte des publics et territoires de la politique de la ville par les grands équipements culturels municipaux ou largement soutenus par les institutions, plus de la moitié des conventions locales vont au-delà des objectifs de la Déclaration, en associant des acteurs autres que des équipements culturels (7/10 réponses et en projet dans une autre commune). Il s'agit le plus souvent :

- d'acteurs socio-éducatifs et socio-culturels : MJC, centres sociaux, maisons de quartier, centres aérés (à Oullins ou Bron par ex.) ;
- d'associations liées à la pratique artistique (danse, musique, arts plastiques…) ;
- d'associations culturelles (Espace Pandora, Traction Avant Compagnie à Vénissieux par exemple) ;

et également d'une association d'insertion (Espace créateur de solidarité à Saint-Fons).

Impliquer d'autres acteurs associatifs dans la démarche, c'est reconnaître **leur rôle de partenaires privilégiés des équipements culturels**, notamment pour leur permettre de rejoindre un public en difficulté. Mais les associer dans les conventions locales a souvent fait l'objet de réflexions sur la place particulière qu'il conviendrait de leur accorder, afin de ne pas risquer de mettre en difficulté de petites associations par des exigences inconsidérées.

Dans quelques cas, certaines associations sont inscrites dans la convention locale à côté des équipements culturels (avec des engagements adaptés à la spécificité de leurs missions). Et dans la plupart des cas, elles sont simplement associées aux projets partagés.

- **L'évolution des politiques tarifaires et d'ouverture des équipements culturels**

Même si la modification des tarifs et horaires est considérée par les acteurs comme faisant partie ou non de la démarche de coopération culturelle, elle rend compte du mouvement « de fond » engagé pour faciliter l'accès aux équipements culturels.

La réflexion sur la politique tarifaire de certains équipements culturels est fortement engagée (12 sur 15 répondants[10]) en suggérant différentes propositions, fondées par exemple sur :

- la modularité du tarif en fonction du quotient familial (par ex. à St Fons, où une carte permet d'accéder à l'offre culturelle et sportive sur tout le territoire, ou encore à l'étude à Vaulx-en-Velin) ;

[10] Les signataires n'ayant pas encore abouti leur convention locale pouvaient répondre aux questions sur les effets de la démarche qu'ils ont pu mettre en place.

- des tarifs pour les publics des structures socioculturelles, du CCAS ou des groupes accompagnés (ex. Pierre-Bénite) ;
- un critère de résidence dans les territoires de la politique de la ville (ex. de tarification minorée à Bron appliquée dans le cadre d'actions d'accompagnement culturel) ;
- ou encore la gratuité (îloz' au Grand Parc).

Plusieurs communes réfléchissent également à leur politique d'horaires d'ouverture des établissements culturels (6/15) et 4 autres ainsi que le Grand Parc en ont le projet. Ces réflexions aboutissent à une redéfinition ou un élargissement des horaires et périodes d'ouverture dans l'année, en particulier pour les antennes des médiathèques situées dans ces territoires. Les quelques exemples mentionnés montrent que la réforme des rythmes scolaires peut constituer un point d'appui (notamment pour les bibliothèques), et que cette réflexion sur les horaires d'ouverture ne peut se traiter qu'en complémentarité avec les autres partenaires, dont les associations qui sont directement en lien avec les publics (Vénissieux).

- **Des outils de suivi de la réalisation, par les équipements, des engagements et de bilan, à développer ou à consolider**

. Outils de suivi

Près de la moitié des communes ayant finalisé leur convention locale (4/10) ont **mis en place des outils de suivi** (**4 signataires)[11].** Par ailleurs, **2 vont les élaborer début 2016 et 2 autres souhaitent le faire dans la 2ème version de leur convention**.

L'outil le plus élaboré est celui de Lyon, qui bénéficie de l'antériorité de sa Charte de coopération culturelle. Il combine un bilan annuel quantitatif et qualitatif, selon 4 critères négociés avec les équipements, et un travail de géolocalisation du public fréquentant certains équipements culturels.

D'autres communes ont créé des outils de partage de l'information : un tableau entre acteurs pour le suivi des engagements (Oullins) et une plateforme de partage des informations (Bron).

. Critères d'évaluation

6 signataires ont défini des critères d'évaluation[12] :

- le critère prioritairement retenu est celui de **l'origine des publics participant aux actions** (5). C'est celui qui avait été retenu comme le principal critère partagé à retenir entre partenaires.
- la proportion des actions réalisées avec des partenaires travaillant dans les quartiers prioritaires (écoles, associations…) (4)
- la part des moyens engagés par les équipements culturels en temps ou en part du budget, pour réaliser les actions (4)
- la mobilisation des établissements culturels dans les instances de travail (Lyon)
- la communication des établissements culturels sur leur engagement dans la coopération culturelle et les conditions d'accès des publics (horaires et tarifs) (1)
- les conditions d'accès des publics (Grand Parc)

Une évaluation plus complète de la démarche nécessiterait de définir des critères spécifiques à chaque action, afin de mesurer les effets des actions engagées. Une commune s'interroge d'ailleurs sur la possibilité de mettre en cohérence les divers indicateurs propres à chaque action pour produire une évaluation globale de sa convention communale.

[11] Lyon, Oullins, Bron, Meyzieu.
[12] Bron, Lyon, Meyzieu, Le Grand Parc, Oullins, Vaulx-en-Velin.

À ce stade, **une démarche de suivi des indicateurs définis a été mise en œuvre dans 4 communes[13] et 3 autres communes en ont le projet.**

Par ailleurs, **4 signataires** (soit la moitié de ceux qui ont finalisé leur convention communale ou la finalisent) **ont réalisé un bilan** fin 2015 (Lyon, Oullins, Vaulx-en-Velin, Meyzieu) **et 2 le prévoyaient** (Vénissieux, Saint-Priest).

II.5 Les effets produits dans les territoires de la politique de la ville

Les effets produits ont été appréciés par les référents culture et politique de la ville, sur la base des modes d'intervention des équipements et événements, principalement à travers :

- la mobilisation des actions de médiation artistique en direction des territoires ;
- les efforts de communication ;
- les nouvelles actions ou services développés ;
- la mobilité et la mixité des publics.

- **Un effort partagé pour développer la médiation artistique et culturelle**

La quasi totalité des interrogés (14/15) annoncent un travail sur la médiation et cet effort est bien identifié par les institutions. Ce volet médiation rejoint par ailleurs d'autres engagements de certaines communes (par ex. celui des conventions d'éducation artistiques et culturelles signées avec la DRAC) et certaines l'inscrivent dans les projets d'établissements (par ex. Feyzin).

> *" Médiation et projet artistique sont souvent fortement mêlés … " (extrait CR du 17/01/2014)*
>
> *" A Vaulx-en-Velin, la médiation est une mission intégrée au travail de tous les agents des bibliothèques " (extrait du CR du 28/06/2013).*

La pratique et l'éducation musicales des 12-25 ans autour des Arts d'écho, Vénissieux

En 2014/2015, une nouvelle action, pilotée par l'Ecole de musique Jean-Wiener, a été mise en place dans le cadre de la démarche de coopération. L'objectif est de mettre en œuvre un projet culturel ayant une dimension d'éducation artistique qui contribue au vivre ensemble et à la mixité, en faveur de la jeunesse qui ne fréquente pas les équipements culturels, en travaillant notamment avec les équipements polyvalents jeunes implantés dans les quartiers en politique de la ville. Plusieurs rendez-vous ont été mis en place durant toute la saison dans et hors les murs, avec une médiation adaptée **où les jeunes sont acteurs**, avec pour point final un événement culturel et artistique professionnel, les Arts d'écho. Les esthétiques choisies sont les musiques actuelles et cultures urbaines avec l'objectif de sensibiliser à la dimension artistique de ces musiques (en opposition à leur dimension commerciale), dans une logique de pratique musicale et d'ouverture stylistique.

Plusieurs partenaires ont été mobilisés : l'association Bizarre !, deux collèges et la médiathèque. Des ateliers d'écriture, des stages de production (MAO, DJ…) ont eu lieu dans les EPJ, à la médiathèque et à l'Ecole de musique, permettant ainsi un brassage des jeunes.

Bilan : 50 jeunes de 12 à 25 ans ont été touchés dont 10 jeunes filles - 70% venaient de quartiers en politique de la ville.

[13] Meyzieu, Lyon, Vaulx-en-Velin, Oullins.

Deux scènes extérieures (une pendant les arts d'écho devant la médiathèque (hors QPV) et l'autre en juin à l'occasion d'une semaine de la musique aux Minguettes) ont permis de restituer et valoriser le travail, de montrer les travaux d'élèves de l'Ecole de musique mais aussi d'inviter des artistes professionnels. Elles ont rassemblé respectivement 300 et 150 personnes.

Une exposition autour du slam et une rencontre autour du hip-hop animée par un professionnel ont également eu lieu à la médiathèque.

L'action a été reconduite en 2015/2016.

Toutefois, le développement de la médiation est variable d'une structure à l'autre et les résultats, en termes de public touché, pas toujours à la hauteur des espérances. De fait, il est difficile de mesurer les effets de la Déclaration sur ce point mais **l'importance cruciale du temps et de la réflexion** consacrés à la médiation est soulignée. **Le développement de la médiation « *exige une mobilisation forte en termes de partenariat* »** avec les structures socioculturelles, le milieu scolaire ou des acteurs de l'insertion (comme à Lyon, à travers la Mission insertion). Cette mobilisation porte ses fruits également sur le plan artistique.

> *« Artistiquement, quand on a le soutien des équipements socioculturels, c'est une manière de travailler exceptionnelle » (Projet Foliage, CR du 16/12/2014).*

Les Musicontes, Saint Fons

Médiathèques et École de musique (musiciens intervenants)

Partenaires : écoles, crèches, relais d'assistantes maternelles.

Descriptif : il s'agit d'une nouvelle création chaque année, en partenariat entre 2 équipements culturels, l'école de musique et les médiathèques. Les bibliothécaires proposent une sélection de livres aux musiciens intervenants de l'École de musique, qui les mettent ensuite en musique et les interprètent : le rendu est un spectacle d'une quarantaine de minutes.

Publics : petite enfance, enfance, maternelle et familles (2 séances publiques).

Bilan : une création originale qui rencontre un franc succès et mobilise 4 personnes de façon intense. Total : 827 personnes pour 21 séances.

La mise en œuvre de nouvelles formes de médiation et la mobilisation croissante des artistes sont deux modalités d'évolution relativement peu mentionnées mais jugées importantes par ceux qui les citent (mentionné 4 fois dans les deux cas). Ces évolutions se traduisent aussi en partie, pour un plus grand nombre de répondants, par le fait de toucher de nouveaux publics et d'utiliser de nouvelles formes de médiation (respectivement 9 et 7/15). La formation des agents est en revanche assez peu explorée, voire pas du tout selon 9 répondants.

Par ailleurs, la coopération entre les acteurs culturels et sociaux permet de développer des actions spécifiques de médiation, co-construites entre ces acteurs, à partir de la programmation culturelle d'un équipement municipal, comme c'est le cas à Pierre Bénite :

> *« Les réunions action culturelle et développement culturel à Pierre-Bénite permettent aux partenaires culturels et socioculturels d'imaginer des actions à greffer sur la programmation de tel ou tel équipement » (CR du 15/11/2013).*

Médiation autour du spectacle Big Data, La quincaillerie moderne, Pierre-Bénite

Passerelles prévues: Café Philo avec la médiathèque et la MJC, rencontre avec les jeunes du local jeunes, séance scolaire pour les collégiens et ateliers en amont du spectacle.

Nouvelle médiation avec le Centre social : la mobilisation de cet équipement s'est faite par réalisation d'une soirée de médiation avec les jeunes de l'accompagnement scolaire autour du thème « objets d'hier à ceux d'aujourd'hui ». Une comparaison des révolutions numériques et « industrielle ». L'intervention et la rencontre avec le metteur en scène du spectacle Big Data a eu lieu en amont.

Bilan global : 2 spectacles, 5 actions de médiation autour du spectacle avec 4 partenaires. 88 personnes ont participé aux actions de médiation.

Bilan de la médiation au Centre Social « soirée rencontre avec le metteur en scène et jeux autour des technologies d'hier à aujourd'hui » : un total 17 personnes, à parité homme-femme,, dont 11 jeunes. Beaucoup d'intérêt et de questions sur les objets technologiques d'autrefois, échanges axés à la fois sur la fois sur la technique utilisée lors du spectacle et sur leur propre usage d'internet. L'ambiance de la soirée était à la fois conviviale, ludique et instructive d'après les dires des jeunes présents. La plupart sont venus au spectacle de Big Data, la rencontre leur a donné envie. La question de l'éducation aux nouvelles technologies interpella beaucoup le public.

7 actions de médiation autour du spectacle Nous ne l'embrasserons plus (commémoration de la guerre de 14-18), **Pierre-Bénite**

Nouvelles médiations : café culturel autour des chants de guerre avec les enfants du CLSH (en hors les murs à l'école de musique), mobilisation puis intervention au Foyer Ambroise Croizat avec l'auteur ; présentation du spectacle par l'auteur au public des carnets de voyage du 24 novembre avec une projection de photos du livre 14h15 à la Maison du Peuple, exposition des arts plastiques (figurines de guerre) et exposition document de médiation sur le thème des tenues soldats de guerre ; intervention de l'auteur au collège la Clavellière ; lecture de la « Der des der » à la Médiathèque

Bilan : 7 actions de médiation pour une participation de 245 personnes. Ce projet a pu créer une certaine effervescence au cœur du CLSH. En effet, beaucoup d'énergie, de mobilisation, de recherche qualité de la part des équipes et des enfants qui ont découvert « enfants et équipe » à la fois des chants de guerre, la vie des soldats, des notions d'histoire autour de la guerre 14-18. Ils ont joué la comédie et participé à la mise en scène, à la création des scénettes de théâtre. L'aspect technique son et lumière, musique, documentation, décors… a ajouté un apport qualité à la dynamique artistique du projet, et un certain réalisme dans la création d'un spectacle.

La médiation artistique est plus fréquemment développée dans le domaine de la lecture publique, de la musique et du théâtre (cités respectivement 12, 11 et 10 fois par les 15 répondants).

Panier de conte, classes de CP, CE1, CE2 de la Saulaie - La Mémo, Oullins

Objectif : entreprendre une action longue (une même classe suivie deux ans) avec les mêmes référents. Projet de conte et restitution, issu des constats des enseignants : manque de concentration et d'attention aux autres et faible capacité d'écoute des élèves.

Calendrier : de janvier à avril 2014, une matinée par semaine : action avec la classe de CP poursuivie avec les CE1 en 2015. En 2016 : nouveau cycle avec la classe de CP

Déroulement : deux conteuses professionnelles racontent des histoires variées sur plusieurs séances. Chaque groupe choisit une histoire, la mémorise, l'interprète sur scène à la Mémo (la seconde année c'est une histoire qu'ils inventent).

Objectifs détaillés : multiplier les découvertes de lecture, travailler l'écoute collective, mémorisation d'un texte-mise en voix-mise en scène, favoriser la prise de parole individuelle et collective : se situer dans un groupe, intervenir au bon moment, développer les capacités de concentration et d'attention aux autres, être en capacité de restituer ces apprentissages pendant un spectacle public à la Mémo, favoriser la mixité sociale : séances à la Mémo, présence des parents, incitation à s'inscrire, renforcer leurs capacités de lecteurs.

Moyens humains mobilisés : deux conteuses professionnelles (Laurence Berthelon Anne Kovalevsky) ; deux bibliothécaires et l'implication totale des enseignantes successives.

Bilan : statistiques « emprunteurs actifs » sur le quartier de la Saulaie en hausse de 54 en 2014, à 72 en 2015 et 137 en 2016. Fréquentation de la médiathèque en hausse le mercredi après-midi (évolution particulièrement sensible à partir du CE1 : l'heure du conte, séances de cinéma). Fréquentation régulière pour certains, irrégulière pour d'autres, avec ou sans emprunt, mais ils restent présents. Bibliothécaires-référents lors de leurs premières visites identifiées par les parents et enfants : des liens sont indubitablement tissés. L'attitude des enfants lors d'une écoute collective a radicalement changé : on voit qu'ils possèdent les codes de l'écoute, de l'attitude à adopter lors d'un spectacle. Les capacités de concentration ont été améliorées.

« Les acteurs du spectacle vivant déploient énormément d'énergie chacun à leur échelle »... « On mène tous des actions avant, pendant et après le spectacle avec des associations partenaires, mais il faut être humble ». (CR du 15/11/2013).

La médiation artistique est également développée, mais de façon moins prononcée, dans les secteurs de la danse et des arts plastiques (7 mentions).

Le Papydrome, action de médiation originale, Centre d'arts plastiques, Saint-Fons

Partenaires : associations de Saint-Fons, Programme de réussite éducative, résidences de personnes âgées, écoles, centres de loisirs, acteurs intercommunaux (Feyzin)…

Descriptif : une exposition inspirée par l'œuvre de Robert Filliou, conçue par Clara Gensburger et Adeline Lépine, du collectif d'artistes la Machine à performer. L'exposition restitue un travail de réflexion et d'accompagnement de l'histoire de la performance mené avec des habitants de Saint-Fons par La machine à performer depuis 2014, et poursuivi en 2015 avec la mise en application du projet de Sculpture gouvernementale de Robert Filliou sous la forme du jeu de Papy Robert.

Le Jeu de Papy Robert : ce projet participatif fédérateur, transversal et intergénérationnel a été mis en place sous la forme d'un jeu de questions/réponses invitant des adultes à interroger les enfants sur les grandes thématiques de société. Le jeu a été mené en lien avec des enfants de Rio de Janeiro, grâce à la présence au Brésil d'Adeline Lépine.

L'exposition : à la manière d'un labyrinthe, l'exposition est un parcours ludique créé pour les enfants, pour leur faire découvrir et expérimenter l'art contemporain sous toutes ses formes. Elle a été réalisée en deux temps. Du 11 au 20 mai, un chantier participatif a permis aux habitants de participer à la construction du parcours d'exposition au CAP et des différents espaces. Du 20 mai au 17 juillet, l'exposition accueille le public pour une aventure artistique participative.

Bilan : plus de 400 réponses écrites, dessinées, enregistrées, filmées, et plus de 1000 personnes touchées par ce projet (bilan actuel, comprenant visiteurs, participants au Jeu, acteurs du chantier...).

- **Une communication spécifique à destination des publics des territoires relativement peu développée**

Seules 4 communes (sur les 14 qui ont répondu à cette question) déploient une communication particulière en direction des territoires prioritaires. Elle est plutôt occasionnelle, liée à un projet ou un événement. Elle peut prendre différentes formes comme l'explique ce témoignage de l'expérience d'Oullins :

- communication auprès des structures sociales et de loisirs situées dans les quartiers prioritaires,
- recherche de modalités de communication de proximité, en plus de la communication classique : dans les espaces publics (école de musique, présence du théâtre sur les marchés…), porte-à-porte de sensibilisation (ex. Veduta), présence d'agents du service culturel en pied d'immeubles pour diffusion d'infos culturelles, ou encore création d'un rendez-vous de présentation de la saison dans un équipement au sein du quartier avec tous les acteurs de la convention communale et des participants à des actions précédentes (finalement peu mobilisateur).

- **Le développement de nouvelles actions sur les territoires de la politique de la ville est quasi généralisé**

13 répondants sur 15 constatent le développement de nouvelles actions, mais il n'est pas facile pour autant de généraliser, d'autant que les situations varient beaucoup d'un établissement culturel à l'autre.

Même si la plupart des communes ont connu des baisses de financement au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville sur les actions culture, plusieurs d'entre-elles montrent que la démarche de coopération culturelle leur a permis de poursuivre le développement d'actions dans les territoires prioritaires. Pour exemple, à Lyon, le nombre d'actions portées par les équipements culturels est passé de 90 à 180 entre la 2e et la 3e Charte de coopération culturelle.

Les nouvelles actions mentionnées sont principalement des actions hors les murs (11 mentions) et **dans les murs** (10 mentions) ; elles se déroulent plutôt **hors temps scolaire** (9 mentions) et en partie sur le temps scolaire. Ces résultats sont intéressants en ce qu'ils supposent d'explorations et d'expérimentations : les équipements culturels ne se contentent pas de développer des actions dans leur cadre habituel, ni uniquement avec des publics « captifs ».

> *« Un travail important a été fait sur la méthodologie pour toucher de nouveaux publics » (CR du 20/06/2014) … " C'est l'artiste qui donne envie". « Certains font du porte à porte et s'immergent dans le quartier » (CR du 17/01/2014)*

La co-construction d'actions avec les habitants est moins souvent mentionnée dans les réponses au questionnaire (6/15) mais elle existe bel et bien, tout en étant bien repérée par les institutions.

Ateliers « Paroles et résonnances », action co-construite : Théâtre Jean Marais, habitants, avec le Théâtre Détours, **Saint-Fons**

Partenaires : Centre social arc-en-ciel et Espace Créateur de solidarités.

Description : les ateliers « Paroles et résonnances » sont des ateliers musique/texte/voix : ni théâtre, ni concert, ni lecture… Ces ateliers musique et voix sont couplés avec des ateliers d'écriture où les personnes peuvent exprimer, écrire un texte plus personnel.

En 2014 – 2015, cette action avait mobilisé 12 personnes qui ont créé avec le Théâtre Détours un spectacle présenté sur scène le 7 novembre 2015. Cette première expérience a été un véritable succès. Les participants ont réussi à s'engager et à créer une forte dynamique de groupe. Ce projet a ainsi permis de créer ou resserrer des liens entre les participants, les intervenants, les animateurs qui ont accompagné le groupe et le théâtre qui a accueilli le projet. La représentation en public a soulevé un vrai enthousiasme, tant pour les acteurs que les spectateurs, qui a donné envie à tous de poursuivre cette expérience.

En 2015 – 2016, le nouveau projet a commencé avec une nouvelle représentation du spectacle créé l'année précédente dans le cadre du projet Vivre ensemble – Forum interculturel, initié par le Centre social en collaboration avec l'ECS, et regroupant d'autres partenaires. De septembre à octobre, le projet a rassemblé 9 personnes pour une représentation le 12 février de leur création « Mi Tribu ».

Public concerné : celui des deux associations partenaires Charte de Saint-Fons : l'Espace Créateur de Solidarités et le Centre Social Arc en ciel. A travers l'apprentissage scénique, le travail sur l'écriture, la musique et la voix, il s'agissait de permettre à ces personnes en insertion et souvent éloignées de l'offre culturelle d'avoir une reconnaissance et une réassurance en eux-mêmes. Sur les 9 personnes touchées par la reconduction du projet, 8 sont issues des QPV.

Évaluation : vu l'enthousiasme des personnes, il est prévu un projet pour 17/18 etc... Un travail est en cours avec les partenaires (ECS et Centre social) et le Théâtre Détours pour continuer l'expérience et l'élargir à d'autres partenaires.

Ils vont d'ailleurs rejouer MI TRIBU à Firminy en octobre.

Le développement de services spécifiques par les équipements en fonction des besoins est une perspective intéressante déjà bien expérimentée à Lyon.

Des équipements lyonnais développent des services spécifiques en réponse aux attentes des associations et habitants

- Service des Archives : au service des structures qui montent des projets sur la mémoire dans les quartiers, notamment en lien avec une opération de renouvellement urbain;

- Maison de la Danse : en appui à la programmation artistique du festival Acordanse du 8ème arrondissement de Lyon.

Les domaines artistiques privilégiés pour la mise en place de nouvelles actions sont la lecture publique (10 mentions si l'on réunit les catégories « principalement » et « en partie ») **puis les arts plastiques, le théâtre et la musique** (7 mentions chacun). Les domaines peu ou pas concernés par le développement d'actions nouvelles sont la danse et le cirque. Le cas de l'architecture (cité par 5 répondants) est particulier et assez porteur (3 des 5 répondants).

Le ciel des tout-petits – Planétarium, Vaulx-en-Velin

Le Planétarium propose un concept unique dans la région : accueillir les tout-petits et leur faire découvrir leur premier ciel !

Chatouiller les étoiles, déambuler sur les astres, rire avec des planètes en marionnettes : toutes ces expériences riches en émotions attendent les mini-explorateurs de l'espace ! En compagnie de ses parents ou de professionnels de la petite enfance, le très jeune public suit un parcours tout au long duquel il s'émerveille devant la Lune, le Soleil et les planètes qui s'animent sous la voûte du Planétarium. Puis la découverte du monde céleste se poursuit autour de mallettes pédagogiques sur les planètes et les étoiles.

Accueil des enfants de 20 mois à 4 ans accompagnés d'un adulte, le dernier vendredi du mois à 9h30, et le dernier samedi du mois à 11h.

Ciel des tout-petits _ Thierry Chassepoux

- **Des pratiques amateurs davantage valorisées ou accompagnées**

En grande majorité, les pratiques artistiques amateurs des habitants sont jugées mieux valorisées (dans 9/15), en particulier dans le domaine musical d'après 2 répondants.

Des équipements culturels trouvent un intérêt à soutenir les pratiques amateurs :

> *« L'appui des structures culturelles à la pratique amateur est perçu comme un moyen de mieux s'apprivoiser sur le territoire. Il permet de faire naitre un travail de complémentarité, de proposer d'autres pratiques artistiques et des temps de découverte. » (CR du 15/11/2013).*

Ce soutien prend des formes diverses, notamment :

- le travail d'accompagnement d'amateurs et préprofessionnels en musique et dans des cultures urbaines par Bizarre! ou encore l'accompagnement de jeunes groupes en développement à l'École de musique (Vénissieux) ;
- la pratique du rap accompagnée par un professionnel au studio d'enregistrement de l'École de Musique de Pierre-Bénite : « le résultat est exceptionnel, l'impact sur les jeunes gens réussi » ;
- la valorisation des projets devant les publics du festival RVBn et le parcours du PTEAC (pôle territorial d'éducation artistique et culturelle) à Bron.

Jazz au Coin du Feu et la fanfare Fenlair / Festival A Vaulx Jazz, Vaulx-En-Velin

Un des temps forts du festival A Vaulx Jazz, Jazz au Coin du Feu se déroule sur l'esplanade J. Duclos, au Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin. Habitants et associations du quartier participent en amont et le jour J pour faire vivre l'événement : cuisine, concours de soupe, ateliers photos, arts plastiques, écriture etc.

En mars 2014, Mazalda est programmé pour cet événement : une belle rencontre entre musiciens et habitants. Leur répertoire issu des musiques de la Méditerranée est un appel à la fête, et pour certains, une évocation de leur culture d'origine. L'idée de créer une fanfare avec Mazalda séduit et, un an plus tard, le projet est lancé.

Ouvertes aux musiciens de tous âges et tous niveaux, les répétitions ont démarré en octobre 2015, encadrées par les musiciens de Mazalda. Les premières répétitions ont accueilli de 25 à 30 personnes, pour finalement se stabiliser à une quinzaine de participants, dont 8 habitants de Vaulx-en-Velin. Cette formule plus restreinte a permis aux personnes avec un niveau de pratique musicale bas (voire inexistant) de trouver leur place et de progresser.

Fin 2015, l'orchestre s'autoproclame la Fanfare Fenlair et fera son premier concert accompagné de Mazalda, pour Jazz au Coin du Feu, dans le cadre d'A Vaulx Jazz 2016.

Fanfare Fenlair à Vaulx- en-Velin

- **Des évolutions positives sont constatées**

Sans outil précis de mesure partagé par les signataires de la Déclaration, la perception que les référents des conventions communales ont des progrès accomplis pour toucher les habitants des territoires prioritaires repose soit sur leur connaissance objective des faits (lorsqu'ils ont réalisé un bilan), soit sur leur appréciation. Elle permet de déterminer que :

- **la part des actions réalisées en direction des territoires s'accroit au moins en partie selon 2/3 des communes engagées** (en partie selon 8 répondants sur 15, tout-à-fait selon 1 et peu selon 1 autre, tandis que 5 répondants ne se prononcent pas).
- **l'évolution de la part des habitants qui fréquentent les établissements est perçue de façon plus différenciée** : elle s'accroit en partie pour 5 répondants sur 15, mais assez peu pour 4 autres (6 ne se prononcent pas).

Le lien entre la participation à une action ponctuelle et la fréquentation d'un équipement culturel tout au long de l'année (sur des actions non spécifiques) est difficile à établir. Il est toutefois signalé par quelques répondants qui observent une fréquentation accrue de certains équipements par les publics des quartiers prioritaires, en particulier par des personnes qui avaient participé au préalable à des actions spécifiques (ex. médiathèque Oullins).

- **La mobilité des publics : un axe de développement**

Des actions visant à favoriser la mobilité intra-communale des habitants des territoires prioritaires, sont développées dans la grande majorité des communes (9 cas sur 15), au moins en partie.

Sur les 15 communes interrogées :

Avez-vous mis en place des actions qui favorisent la mobilité des publics ?

	Tout-à-fait	En partie	Assez peu	Pas du tout
Au sein de la commune ?	4	5	4	0
Vers des équipements culturels situés dans d'autres communes (notamment la ville centre) ?	2	5	3	3

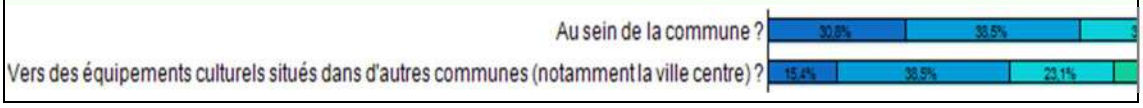

Les actions qui visent une mobilité au-delà du territoire communal sont moins nombreuses : la moitié des communes les mentionne (7/15) et il s'agit principalement d'aller vers les « grands équipements » culturels de Lyon.

- à Meyzieu, la mobilité vers Lyon est liée la Biennale d'Art Contemporain et au Festival Lumière,
- Givors mentionne le Musée d'Art Contemporain, la Sucrière, le Théâtre des Célestins, le Musée Gallo-Romain de Fourvière,
- Oullins évoque l'action *Connect danse* du service culturel : les participants sont accompagnés et accueillis aux Subsistances et à la Maison de la Danse à Lyon, et ceux de Veduta sont accompagnés à la Biennale sur différents sites, et à l'Institut Lumière.
- Bron cite des actions en direction du Musée des Beaux-Arts et du Musée des Confluences,
- Vénissieux, vers l'Opéra essentiellement.

A ce titre, bénéficier des équipements culturels de l'agglomération est une attente forte de plusieurs communes, en particulier de petites communes.

- **La mixité des publics : un point d'attention partagé**

Plus des 2/3 des répondants estiment que la mixité des publics est renforcée dans les actions engagées (elle l'est assez peu ou pas du tout pour 3 d'entre eux).

Quelques actions sont emblématiques de ce mélange de public auquel aspirent de nombreux signataires : le défilé de la Biennale de la Danse de Lyon, des événements le plus souvent co-portés par plusieurs équipements comme le festival RVBn des arts numériques à Bron ou les Arts d'écho à Vénissieux, ou encore l'événement "*Citrouilles, nichoirs et Cie*..." organisé à L'îloz' au Grand Parc à l'automne 2015.

"*Citrouilles, nichoirs et Cie*.. au Grand Parc Miribel Jonage

II.6 Le point de vue des partenaires État, Région et Grand Lyon La Métropole

- **La création d'un espace de dialogue entre partenaires sur les questions culture et politique de la Ville : une réelle plus-value**

Les partenaires, en particulier l'État, soulignent l'opportunité exceptionnelle d'avoir un espace d'échange pérenne entre acteurs culturels et acteurs de la politique de la ville qui reconnaissent unanimement sa fonction de dialogue entre communes et institutions. Ce type de lieu propice au partage de pratiques et à la coopération entre acteurs est rare, surtout à une échelle métropolitaine, et il doit être préservé.

Par ailleurs, la coopération entre établissements culturels à l'échelle métropolitaine leur semble un axe qui pourrait être renforcé à l'avenir.

- **Une organisation interne qui commence à prendre en compte les objectifs de la Déclaration**

La lisibilité des objectifs de la Déclaration dans les conventions signées par chacun des partenaires avec les équipements est soulignée :

- l'État déclare tenir compte de la question des publics et des territoires de la politique de la ville. Cette orientation est inscrite dans la convention interministérielle ville/culture qui engage les équipements culturels financés par l'État via leurs contrats d'objectifs ;

- la Métropole a engagé une réflexion qui vise à traduire les engagements de la Déclaration dans ses conventions avec les établissements/événements dont elle est financeur majoritaire, voire avec les autres établissements qu'elle soutient; elle propose de le faire en articulation avec l'État et la Région ;
- la Région indique ne pas avoir de commande politique en ce sens actuellement.

- **Des avancées certaines dans les équipements qu'ils financent**

L'État constate que la **part des actions en direction des territoires de la politique de la ville s'accroit** et que des communes encouragent la mobilité en direction d'équipements situés dans d'autres communes.

L'État et la Région identifient **l'effort porté sur le développement de la médiation culturelle et artistique**. Et la Région, plus particulièrement à travers la mobilisation des artistes et la formation des agents (dimension peu mentionnée par les communes). Enfin, ils soulignent que la **démarche est surtout orientée vers l'innovation,** témoignant d'une bonne visibilité de certaines actions. Ils constatent également le **développement partiel de nouvelles actions hors les murs, hors temps scolaire et en co-construction avec les habitants** et soulignent enfin le **développement de l'accompagnement des pratiques artistiques en amateur**.

III. Synthèse des apports de la démarche

« La charte a produit des choses sans crédit supplémentaire » (GT 20 juin 2014)

III.1 Des effets tangibles sur la dynamique partenariale et la lisibilité des actions

- À l'échelle de l'agglomération, la démarche permet :

- de mettre en commun des problématiques et des méthodes de travail, rapprocher les acteurs de la politique de la ville et de la culture, et faciliter leur mise en réseau à l'échelle métropolitaine
- **d'engager un** dialogue **entre institutions** et de promouvoir une réflexion sur la coopération culturelle en faveur du développement des territoires prioritaires dans un espace dédié.

- Dans les communes, la démarche favorise :

- la concertation entre les équipements culturels (notamment sur leur offre)
- la coordination entre structures, avec deux effets possibles : l'harmonisation de leurs actions sur le territoire et l'encouragement de pratiques collaboratives (actions conjointes).

La coopération engagée dans les communes contribue à valoriser les actions et à promouvoir la poursuite du travail engagé au service des territoires et de leurs habitants :

*« La charte est **un réel outil qui a permis de mettre en valeur les interventions des équipements culturels**, de **les rendre lisibles et visibles au niveau municipal et intercommunal et donc de motiver les équipes à poursuivre** et développer ce travail.» (Vénissieux)*

III.2 Les quartiers de la politique de la ville et leurs habitants mieux pris en compte par les équipements culturels

- La charte a amplifié l'attention portée aux quartiers prioritaires et leurs habitants par les équipements culturels dans la définition de leurs actions culturelles
- Elle a permis, dans certains cas, de défendre certaines actions dans une période de restriction budgétaire.

III.3 Le renouvellement des méthodes de travail, l'évolution de l'offre culturelle et du rapport à l'offre

La démarche d'aller vers des personnes éloignées des offres culturelles et artistiques, de le faire avec elles constitue un **moyen de faire évoluer globalement l'offre culturelle, à la fois la relation à l'offre et sa nature :**

- un mouvement de fond est engagé et se diffuse depuis plusieurs années : la plupart des équipements et services culturels imaginent dans leurs activités courantes des **actions hors les murs** pour aller notamment dans les territoires en difficulté.
- **la démarche d'aller vers les personnes dites « éloignées » de l'offre culturelle incite les équipements culturels à travailler autrement et à innover.** Cela **produit parfois un effet retour** qui interroge l'organisation interne de la structure et les manières de faire, y compris en dehors des actions destinées aux publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **ces démarches s'appuient souvent sur les pratiques en amateur, qu'elles contribuent à reconnaitre, valoriser et développer.**
- **la médiation artistique** est souvent au cœur de ces démarches et la question de sa professionnalisation doit être posée**.**
- **le partenariat avec les acteurs qui interviennent au quotidien auprès des habitants** est un enjeu clé de réussite.

Enfin, la démarche permet de soulever plusieurs questions de fond et de méthode :

- la **notion de public**, la place qui lui est accordée et sa mobilisation (« public captif » ou non) :

> *« S'appuyer sur un groupe existant par ailleurs ne signifie pas qu'il constitue un public, encore moins qu'il participera au final » (CR du 17/01/2014).*
>
> *« Travailler sur l'envie des publics « non captifs » c'est par exemple proposer un panel diversifié aux personnes pour qu'elles puissent réussir à se rapprocher d'une pratique qui les interpelle, c'est les mobiliser en partant de leurs envies, connaitre leur gout , proposer des choses et laisser le choix de participer ou pas… » (CR du 16/12/2014).*

- la **temporalité de l'offre** : durée et récurrence en cas d'action ponctuelle, périodes creuses l'été…

> *« Il est important de rendre visible une proposition de parcours sur le long terme pour les habitants » (CR du 15/11/2013).*

- **la mobilité des personnes et la mixité des publics**.

III.4 Des avancées très positives qui restent à généraliser

Les apports la démarche résultent d'un travail de fond engagé avant la mise en place de la dynamique liée à la Déclaration de coopération culturelle, mais aussi renforcé et davantage systématisé depuis.

Toutefois, il faut avoir à l'esprit que les avancées sont variables d'un territoire à l'autre et que les équipements culturels ont des niveaux d'engagement divers, directement liés aux moyens financiers et humains dont ils disposent.

À cet égard, la réduction des financements publics dans le contexte budgétaire actuel, pourrait risquer d'impacter les capacités des établissements à maintenir et/ou développer de nouvelles initiatives en direction des territoires de la politique de la ville et de leurs habitants.

IV- Perspectives 2017-2020 : une nouvelle Déclaration

La trame de la nouvelle Déclaration de coopération culturelle s'est inspirée des éléments de ce bilan.

Sont présentées ici les thématiques de travail à l'échelle métropolitaine qui ont soulevé un intérêt commun au sein du GT, les pistes d'évolution de la démarche suggérées, le bilan partagé, et les perspectives qui se dessinent pour la Déclaration 2.

IV.1 Réflexions et pistes

Thématiques à approfondir, proposées par le Groupe technique culture et politique de la ville

- Mutualiser des informations relatives à la **formation des agents** (accueil, médiation artistique…), voire organiser des temps de formations d'agents d'un même type d'équipements ;
- Accompagner les communes qui le souhaitent dans la **définition d'outils de mesure de l'origine des publics** des équipements et des actions culturelles ;
- **Mettre en commun l'offre existante en matière de mobilité des publics** pour se rendre à un spectacle (plateforme de covoiturage du Grand Lyon, Sytral…) ;
- **Proposer une offre culturelle sur des périodes de l'année peu couvertes, comme l'été.** Cette orientation interroge la question des moyens à mobiliser sur une période habituelle de congés des salariés ;
- **Changer l'image des lieux de culture** (par exemple à travers une campagne de communication) ;
- Travailler en priorité sur les 5 axes du Volet culture du Contrat de ville métropolitain : valorisation des quartiers, diversité et inter culturalité, participation des habitants, accès des habitants à l'offre culturelle et coopération.

Autres thématiques issues du bilan

- **Créer des outils partagés** :
  - une cartographie des acteurs culturels signataires des conventions communales ;
  - un partage d'outils opérationnels d'évaluation : appui à la géolocalisation des publics, référentiel d'évaluation des effets des actions dans les territoires et auprès des publics et autres.

D'autres propositions correspondent au souhait d'aller plus loin dans les objectifs assignés à la première Déclaration :

- **Faire évoluer l'animation de la coopération culturelle** à l'échelle métropolitaine :

- proposer **un travail plus opérationnel en GT**, pour le développement d'outils partagés développés ci-après, mais également pour des apports de fond (par ex. sur la notion de droits culturels).
- en période de contraction des financements publics, les communes souhaitent que le GT ait aussi un rôle d'information des institutions (État, Région, Métropole) ; elles ont le souci d'éviter que les associations signataires des conventions locales ne soient pénalisées par une baisse de subvention, pour les actions qu'elles développent sur leur budget de droit commun.

- **Amplifier la coopération** entre équipements culturels mais aussi, **avec les acteurs de l'éducation populaire ;**
- Systématiser l'implication des acteurs de l'éducation populaire à la démarche ;
- **Systématiser l'écriture des Projets Culturels de Territoires** (PCT) ;
- Renforcer la gouvernance du processus en **impliquant plus régulièrement les élus culture et politique de la ville** dans le suivi la démarche, dans le cadre des instances de gouvernance existants (Comité de pilotage du Contrat de ville, Conférence territoriale des maires) ;
- **Rapprocher les territoires de la politique de la ville avec les équipements et évènements culturels métropolitains ou de la ville-centre**, notamment dans une perspective de parcours pour les personnes ;
- Valoriser le travail en direction des personnes vulnérables et éloignées des offres culturelles et artistiques ;
- Valoriser et renforcer la coopération intercommunale pour développer des actions d'un équipement sur le territoire d'une autre commune, en s'appuyant sur ce qui existe déjà.

IV. 2 Préconisations pour une Déclaration 2017 - 2020

Les différentes pistes énoncées permettent de définir des perspectives d'orientation pour une 2nde Déclaration de coopération culturelle métropolitaine :

1. **La coopération culturelle concerne autant les QPV (quartiers prioritaires) que les QVA (quartiers en veille active)**

2. **Élargir le champ de la Déclaration :**
   - valoriser la coopération culturelle en direction des personnes vulnérables ou éloignées de l'offre quels que soient leurs quartiers ;
   - systématiser l'association des équipements d'éducation populaire à la démarche.

3. **Articuler la Déclaration avec les Projets Culturels de Territoire (PCT)** et concevoir des interventions adaptées dans le cadre des conventions locales, en s'appuyant notamment sur les Conseils citoyens

4. **Renforcer la formalisation des attentes des partenaires publics** dans leurs conventions avec les équipements/événements culturels

5. **Articuler les conventions communales avec les autres démarches** de coopération culturelle (ex. PTEAC)

6. **Encourager le développement des coopérations entre les communes,** pour valoriser certaines initiatives et favoriser la mobilité des personnes. De même, **entre les territoires et équipements culturels à l'échelle métropolitaine,** notamment l'accès aux grands équipements d'agglomération

7. **Apporter un appui aux communes qui le souhaitent**, notamment pour développer des outils d'évaluation des actions

8. **Prioriser des indicateurs permettant d'évaluer ce que la Déclaration produit en commun** à l'échelle métropolitaine

9. **S'appuyer sur le COPIL du Contrat de ville** pour la gouvernance de la coopération culturelle d'agglomération et le bilan annuel du suivi de la démarche

10. **Articuler la coopération culturelle avec le Contrat de ville métropolitain autour d'axes prioritaires :** valorisation des quartiers, diversité et inter culturalité, participation des habitants, accès des habitants aux offres et coopération.

Annexes

Annexe 1 : Déclaration de coopération culturelle 2013 – 2015

Annexe 2 : Participants aux GT

Annexe 3 : Équipements, structures, événements et services impliqués dans les conventions locales

Annexe 4 : Volet culture du Contrat de ville métropolitain 2015 – 2020

Annexe 1 : Déclaration de coopération culturelle 2013 - 2015

DÉCLARATION DE COOPERATION CULTURELLE D'AGGLOMERATION

ENTRE

LE GRAND LYON - L'ÉTAT - LA RÉGION RHÔNE-ALPES

ET

LES VILLES SIGNATAIRES

Préambule

Considérant que :

- la culture est inscrite dans la durée, de manière singulière et de plus en plus importante, dans le cadre du renouvellement urbain et de la cohésion urbaine et sociale des communes de l'agglomération lyonnaise ;

- la Ville de Lyon, l'État et la Région ont mis en place depuis 2003 une démarche originale de coopération culturelle avec les institutions culturelles lyonnaises qui a permis un élargissement progressif de l'impact de leur action en direction des publics défavorisés et des territoires prioritaires de la politique de la ville ;

- le Grand Lyon a engagé une réflexion prospective sur la prise en compte de la culture dans les politiques d'agglomération ;

- le territoire de l'agglomération possède un éventail d'établissements et d'événements d'une grande qualité et diversité ;

- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération prévoit dans son chapitre 6 « un élargissement de la Charte de coopération culturelle [initiée par la ville de Lyon] aux communes et institutions culturelles qui souhaitent s'engager dans ces démarches ambitieuses » ;

1

- Les Villes de l'agglomération lyonnaise en politique de la ville ;

- La Communauté urbaine de Lyon par sa compétence « grands évènements culturels » et son rôle d'agglomération dans la politique de la ville ;

- L'État, Direction Régionale des Affaires Culturelles et Préfecture du Rhône ;

- La Région Rhône-Alpes, par les Vice-présidences déléguées à la Culture et à la lutte contre les discriminations, et au logement, à la politique de la Ville et aux Solidarités ;

portent l'ambition et la volonté communes d'inscrire l'art et la culture, solidairement, au cœur du développement et du renouvellement de la ville et de ses territoires. A ce titre, ils souhaitent le développement d'actions culturelles et artistiques qui contribuent à la cohésion sociale et au développement des territoires prioritaires en politique de la ville.

Ces actions, conduites par des communes ou des établissements culturels publics, doivent permettre d'atteindre un public souvent éloigné des institutions culturelles, à travers des démarches si possible innovantes.

Ces démarches s'inscrivent dans les enjeux contemporains de prise en compte des diversités de nos concitoyens, contribuent au renouvellement urbain d'une ville ouverte à tous ses habitants, manifestent une nécessaire solidarité en direction des populations les plus en difficulté et réinventent de nouveaux modes de relations aux différents acteurs de notre cité.

Ensemble, il s'agit de continuer à inventer dans l'agglomération lyonnaise une nouvelle voie pour une politique culturelle ouverte à la démocratie, au développement et à la solidarité, et poursuivre ainsi la politique de rénovation urbaine nourrie de culture et d'art inscrite dans le développement de la cité.

1 - Objet de la présente déclaration

Par cette déclaration, les signataires s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives et de manière coordonnée :

- à infléchir dans cette voie leurs politiques culturelles et à mobiliser les établissements et événements culturels porteurs de missions de service public pour favoriser les démarches de développement culturel visant à « aller vers » les publics et les territoires prioritaires de la politique de la ville ;

- favoriser la coopération des établissements culturels autour de cet objectif, ceci dans le respect de leurs missions premières dans toutes leurs diversités. Cette coopération est à penser sur les territoires prioritaires de chacune des communes.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des montages financiers existants. Il est rendu possible par l'évolution des modalités d'action des établissements signataires dans le cadre de leur projet de fonctionnement.
Cet objectif peut s'inscrire également dans des coopérations entre communes permettant de valoriser certaines initiatives et de favoriser la mobilité des publics.

2 - Modalités de mise en œuvre

Les **communes** signataires, qui toutes ont d'ores et déjà établi des démarches pour articuler actions culturelles et politique de la ville, s'engagent à :

- mobiliser les établissements culturels pour qu'ils développent des initiatives visant à aller vers les publics populaires et les territoires prioritaires de la politique de la ville ;

- mettre en commun les résultats, enseignements ou questions posées par ces démarches dans une instance permanente de travail et d'échanges collectifs ;

- ceci en préservant et valorisant l'identité culturelle et les initiatives déjà développées localement.

L'**État et la Région Rhône-Alpes,** financeurs des principaux établissements culturels de l'agglomération :

- seront attentifs à l'inscription par les établissements culturels des objectifs ci-dessus ;

- traduiront ces engagements, dans les cadres contractuels ou conventionnels qui les lient aux établissements culturels et/ou communes, au fur et à mesure des échéances.

Le **Grand Lyon** participera à cette démarche en :

- inscrivant les évènements culturels d'agglomération dont il a la responsabilité et qui permettent des actions de coopération culturelles avec les communes ;

- proposant un appui technique pour accompagner les communes et établissements culturels pour la mise en œuvre des objectifs ci-dessus ;

- favorisant la mise en réseau - sur ce thème des démarches visant à « aller vers les publics et les territoires » de l'agglomération - des communes, équipements et opérateurs culturels ;

- organisant une capitalisation des résultats, à les faire connaître sur d'autres territoires.

3- Conventions opérationnelles annexes

Cette déclaration sera complétée dans le délai d'une année par des conventions opérationnelles annexes instruites par chaque commune (ainsi qu'une pour les actions du Grand Lyon), avec l'appui des autres signataires de cette déclaration, qui préciseront avec les établissements culturels présents sur son territoire acceptant d'être partie prenante de cette politique, les éléments suivants :

- présentation synthétique des grandes lignes de la politique culturelle et des ressources de la commune. Un référent culture politique de la ville peut être désigné pour chacune des communes ;

- présentation synthétique des enjeux du CUCS de la commune et des attentes en matière culturelle, pour les quartiers prioritaires (projet culturel de territoire) ;

- fiche par équipement, événement, présentant ses moyens, ses objectifs, les actions de développement culturel qu'il conduit éventuellement et les objectifs propres qu'il se donne en la matière, les indicateurs d'évaluation retenus, les coordonnées du référent politique de la ville/actions territoriales.

4 - Pilotage

Un comité de pilotage permanent est composé des signataires de la présente charte : communes, Grand Lyon, État, Région. Il se réunit une fois par an pour examiner le bilan de la mise en œuvre de cette charte. A cette occasion, il invite les établissements culturels participants à la démarche.

5 -Durée

La présente déclaration est proposée pour la période 2013/2015

13 NOV. 2013

Signataires :

- La Vice-présidente du Grand Lyon chargée des activités de création, industries créatives et manifestations culturelles d'agglomération
Nadine GELAS

- Le Vice-président du Grand Lyon chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale
Maurice CHARRIER

- La Vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes déléguée au logement, à la politique de la ville et aux solidarités
Marie-Odile NOVELLI

- La Vice-présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes déléguée à la Culture et à la lutte contre les discriminations
Farida BOUDAOUD

- Le Préfet délégué pour l'égalité des chances
Philip ALLONCLE

- Ville de Brignais
Le Maire
Paul MINSSIEUX

- Ville de Bron
Le Maire
Annie GUILLEMOT

- Ville de Décines-Charpieu
Le Maire
Jérôme STUMLA

- Ville de Feyzin
Le Maire
Yves BLEIN

- Ville de Fontaines-sur-Saône
Le Maire
Patrick BOUJU

- Ville de Givors
Le Maire
Martial PASSI

- Ville de Lyon
L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à l'habitat, au logement et à la politique de la ville
Louis LEVEQUE

- Ville de Lyon
L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à la culture, au patrimoine et aux droits des citoyens
Georges KEPENEKIAN

- Ville de Meyzieu
Le Maire
Michel FORISSIER

- Ville d'Oullins
Le Sénateur-maire
François-Noël BUFFET

- Ville de Pierre-Bénite
Le Maire
Mireille DOMENECH-DIANA

- Ville de Rillieux-la-Pape
Le Maire
Renaud GAUQUELIN

- Ville de Saint-Fons
La Sénatrice-maire
Christiane DEMONTES
ROSA RECAS

- Ville de Saint-Priest
Le Maire
Martine DAVID

- Ville de Vaulx-en-Velin
Le Maire
Bernard GENIN

- Ville de Vénissieux
Le Maire
Michèle PICARD

- Ville de Villeurbanne
Le Maire
Jean-Paul BRET

- SYMALIM
Le Président
Jérôme STURLA

Annexe 2 : Les participants aux GT

Pour les communes/culture

- Brignais : Sophie Faura (service information, communication, animation, culture, sports), Françoise Guigou (coordination culturelle)
- Bron : Nathalie Perret (chargée de l'action culturelle) et Monique Reboul (DAC)
- Décines : Salima Fivet (responsable culture, vie associative et sport) puis Xavier Grandioux (resp. service sport, culture, vie associative) et Philippe Villard (coordinateur culturel),
- Feyzin : Isabelle Piot (DAC) et Stéphanie Aslanian (coordinatrice des actions culturelles)
- Fontaines : Armelle Belleville (responsable culture et communication)
- Givors : André Vincent (DAC)
- Lyon : Marc Villarubias, chef de la mission de coopération culturelle, Sandrine Virieux (stagiaire)
- Meyzieu : Nicole Chouchena (DGA) puis Robert Ciarlitti (service culturel)
- Oullins : Amélie Boulanger (directrice service culture jeunesse et sport)
- Pierre-Bénite : Nawel Bab-Hamed (DAC) puis Magali Dubié (DAC), Rillieux-la-Pape : Françoise Mailler (dir. CASA), Pierre-Alain Riou (service culture) et José Bérenguer
- Saint-Fons : Anne Giffon-Selle (pôle développement social)
- Saint-Priest : Bernadette Genestier (DAC)
- Vaulx-en-Velin : Sylvain Guillot (DAC)
- Villeurbanne : Anne Luconi (dir. action et développement culturel), Nelly Auria (chargée de développement culture)
- Vénissieux : Jean-Marc Baudin (DGA) et Stéphanie Ferrand (DAC)

Pour les équipements culturels et associations/responsables

- Briscope de Brignais : Jean-Luc Chambéry
- MJC de Bron : Daniel Faure, Hélène Mary, Clément Seguin
- Pôle Pik à Bron : Sébastien Garcia
- Ecole de musique de Décines : Richard Giroud
- Le Toboggan à Décines : Sandrine Mini
- Médiathèque de Feyzin : Olivier Laurent
- Épicerie moderne de Feyzin : Karine Fage et Damien Debard
- Musée d'art contemporain de Lyon : Fanny Thaller
- Bibliothèque municipale de Lyon : Clotilde Charreton
- Théâtre des Célestins de Lyon : Didier Richard, Marie-Françoise Palluy
- Théâtre du Point du Jour : Elodie Laimène-Erard
- Opéra de Lyon : Marie Evreux
- MJC Laënnec Mermoz : Géraldine Lopez et Thierry Boutonnier
- Conservatoire de Meyzieu : Marianne Fourquier et Lionel Armand
- Médiathèque de Meyzieu : Ghislaine Karaghieuzian
- MJC d'Oullins : Fabien Renaudin
- Théâtre de la Renaissance d'Oullins : Patricia Perrot
- Médiathèque d'Oullins : Anne Daché et Catherine Marlin
- Atelier d'arts plastiques de Pierre-Bénite : Thomas Lovy
- École de musique de Pierre-Bénite : Sylvain Jaudon
- Centre social Graine de vie de Pierre-Bénite : Grégory Charly
- MJC de Pierre-Bénite : Sylvie Champel
- Médiathèque de Rillieux-la-Pape : Cécile Derioz
- MJC de Rillieux-la-Pape : Régis Garnon

- Centre chorégraphique national Rillieux-la-Pape : Gwenaelle Magnet
- Théâtre Jean-Marais de Saint-Fons : Brigitte Pelissier
- Centre d'arts plastiques de Saint-Fons : Anne Giffon-Selle, Régine Roméas, Lilane Lathuillière
- Médiathèque de Saint-Fons : Jenny Chappuis et Cécile Vesin (bibliothèque des Clochettes)
- Espace Créateur de Solidarité de Saint-Fons : Cécile Fau, Marianne Artiga et plusieurs adhérents
- Centre social Arc en Ciel de Saint-Fons : Oualid Damani et Corinne Rangon
- Théâtre Théo Argence de Saint-Priest : Anna Spagno-Kirkorian
- Planétarium de Vaulx-en-Velin : Simon Meyer et Julie Portefaix
- Centre culturel Charlie Chaplin de Vaulx-en-Velin : Elisabeth Vercherat
- Médiathèque de Vaulx-en-Velin : Laëtitia Bau
- Centre socio-culturel Peyri : Marcello Chaparro
- École nationale de musique de Villeurbanne : Martial Pardo
- Médiathèque de Villeurbanne : Sylvie Slachetka
- Médiathèque de Vénissieux : Bruno Martin
- École de musique de Vénissieux : Florent Vernet
- Théâtre de Vénissieux : Françoise Pouzache
- Association Bizarre ! : Jacques Michel
- Veduta – biennale d'art contemporain de Lyon : Mélanie Fagard
- Compagnie Combats absurdes : Matthieu Loos
- Association Culture Pour Tous : Audrey Pascaud
- Les Francas : Marc Charrel (centre aéré de Bron)
- Fédération des Centres sociaux en Rhone alpes : Nicole Garnier
- Fédération des MJC du Rhône : Guy Libercier (directeur de la MJC Laënnec Mermoz).

Pour la politique de la ville

- Brignais : Catherine Sidrot (directeur de projet)
- Bron : Sandrine Bruneaux puis Céline Weill (directeur de projet) et Emmanuelle Bonnie (agent de développement)
- Décines : Karine Boccacio (directeur de projet)
- Fontaines : Céline Weill (directeur de projet)
- Meyzieu : Marianne Le Floch (directeur de projet)
- Lyon : Marc Villarubias, chef de la mission de coopération culturelle, Christophe Mérigot (GPV Duchère)
- Oullins : Fabien Yvorel (directeur de projet)
- Pierre-Bénite : Franck Tornicelli (directeur de projet) et Christelle Rougeon (chargée de mission cohésion sociale)
- Rillieux-la-Pape : Rémy Féminier (dir adjoint GPV) puis Lou Baumert (GPV), Franck Fournier
- Saint-Fons : Béatrice Millet (agent DSU culture et jeunesse) et Christine Ravier (agent DSU)
- Saint-Priest : Nicolas Rochette (agent de développement) et Lucie Ramonigno (DSU), puis Stéphane Collacciani (directeur de projet ORU)
- Vénissieux : Géraldine Faudon (dir. adj. GPV) et Karim Tellache (GPV)
- Grand Parc Miribel Jonage : Elise Daunay (agent de cohésion sociale)

Les autres partenaires

- DRAC : Benoit Guillemont, Jacqueline Broll

- Délégué du préfet : Philippe Delpy
- Conseil régional Rhône Alpes : Lionel Chalaye, Charlotte Grosdidier, Rosa Gomez
- Grand Lyon : direction politique de la ville (Pierre Suchet), Christiane Dalmais
- Métropole, direction politique de la ville : Frédéric Raynouard, Bassam Gras (stagiaire)
- Métropole, direction de la culture : Anne Divorne (chargée de mission associations culturelles/culture et cohésion sociale), Michel Rotterdam, Céline Migliore, Irène Anglaret (projet culturel métropolitain), François Potier (Responsable lecture publique) Sirma Abbès (chargée de mission lecture publique), Frédéric Goudron (chargé de mission des équipements culturels), Cédric Vidal (chargé de mission enseignement artistique), Lucille Gauthier (stagiaire, projet culturel métropolitain).
- Banlieue d'Europe : Marjorie Fromentin
- Développements et Humanisme : Frédérique Bruyas

Annexe 3 : Les équipements, structures, événements ou services impliqués dans les conventions locales

Médiathèques :

- Bron
- Décines
- Feyzin
- Fontaines
- Lyon
- Meyzieu
- Oullins
- Pierre-Bénite
- Rillieux-la-Pape
- Saint-Fons
- Saint-Priest
- Vaulx-en-Velin
- Vénissieux
- Villeurbanne

Écoles de musique :

- La maison de la musique, Décines
- École de musique, Feyzin
- Conservatoire musical, chorégraphique et théâtral, Lyon
- Conservatoire de musique et d'art dramatique, Meyzieu
- École de musique, Pierre Bénite
- École de musique de l'Alouette, Rillieux-la-Pape
- Conservatoire de musique et théâtre, Saint-Priest
- École de musique Jean Wiener, Vénissieux
- École nationale de musique, Villeurbanne
- *Et à venir : Fontaines*

Théâtres / Compagnies en résidence :

- Théâtre de la Croix-Rousse, Lyon
- Théâtre des Célestins, Lyon
- Théâtre du Point du Jour, Lyon
- Théâtre Nouvelle Génération, Lyon
- Théâtre de la Renaissance, Oullins

- Théâtre Jean Marais, Saint-Fons
- Théâtre Théo Argence, Saint-Priest
- Théâtre de Vénissieux
- Théâtre National Populaire, Villeurbanne
- Théâtre de l'Iris, Villeurbanne
- Théâtre Astrée, Villeurbanne
- Les Ateliers Frappaz, Centre national des arts de la rue, Villeurbanne
- Compagnie KompleXKapharnaüM, Villeurbanne
- *Et ultérieurement sont prévues : Troupe du Levant à Décines, Compagnie de théâtre à Meyzieu, Compagnie la Fille du pêcheur à Rillieux-la-Pape*

Centres culturels et scènes de spectacle

- Espace Albert Camus, Bron
- Le Toboggan, Décines
- L'épicerie moderne, Feyzin
- La maison du peuple, Pierre-Bénite
- L'espace Beaudelaire, Rillieux-la-Pape
- Le centre culturel Charlie Chaplin, Vaulx-en-Velin
- CCO Jean-Pierre Lachaize, Villeurbanne

Cinémas :

- Les Alizés, Bron
- Festival Lumière, Grand Lyon
- Institut Lumière, Lyon
- Cinéma Maison du Peuple,Pierre-Bénite
- Ciné-Rillieux
- Le Scénario, Saint-Priest
- Cinéma Gérard-Philipe, Vénissieux
- Le Zola, Villeurbanne
- *Et ultérieurement : Ciné-Meyzieu*

Danse

- Centre chorégraphique Pôle Pik, Bron
- Opéra, Lyon
- Maison de la danse, Lyon
- Subsistances, Lyon
- Centre chorégraphique national, Rillieux-la-Pape

Arts plastiques, art contemporain

- École des Beaux-arts, Lyon
- Atelier d'arts plastiques, Pierre-Bénite
- Centre d'arts plastiques, Saint-Fons
- Espace d'arts plastiques, Vénissieux
- Institut d'art contemporain, Villeurbanne
- Et ultérieurement : l'Association des écoles des Beaux-arts de Décines, et le Kédézar (3 associations d'arts plastiques et d'art contemporain) de Meyzieu.

Musées

- Musée des Beaux-arts, Lyon
- Musée d'art contemporain, Lyon
- Musée de l'imprimerie, Lyon
- Musée Gadagne, Lyon

- Musée des tissus et des arts décoratifs, Lyon

Événements

- Fête du Livre, Bron
- RVBN (festival des arts numériques), Bron
- Biennale d'art contemporain, Grand Lyon
- Biennale de la danse, Grand Lyon
- Fête des Lumières, Lyon
- Festival Tout l'monde dehors, Lyon
- Festival A Vaulx Jazz, Vaulx-en-Velin
- Fêtes escales, Vénissieux
- Fête du livre jeunesse, Villeurbanne
- Les Invites, Villeurbanne
- Journées du Patrimoine, Grand Lyon

MJC

- MJC Louis Aragon, Bron
- MJC d'Oullins
- MJC de Pierre-Bénite
- MJC ô Totem, Rillieux-la-Pape
- MJC de Villeurbanne
- *Et potentiellement MJC Jean Cocteau de Saint-Priest*

Centres sociaux

- Centre social de Pierre-Bénite
- Centre social de Saint-Fons
- *Et potentiellement, centres sociaux de Meyzieu et Rillieux-la-Pape*

Associations

- Associations culturelles de Rillieux-la-Pape
- Espace créateur de solidarité de Saint-Fons

Services municipaux :

- Direction de la Culture de Bron
- Service culturel de Meyzieu
- Service culturel d'Oullins
- Service vie associative de Rillieux-la-Pape
- Service des archives de Lyon
- Service des archives de Rillieux-la-Pape
- Direction des événements et de l'animation de Lyon
- Service archéologique de Lyon

Divers :

- Ferme du Vinatier de Bron
- Centre d'histoire de la résistance et de la déportation de Lyon
- Planétarium de Vaulx-en-Velin
- Le Rize à Villeurbanne

Annexe 4 : Volet culture du Contrat de ville 2015 - 2020

III.2.2 Culture

L'agglomération lyonnaise affiche depuis plusieurs années ses ambitions en intégrant un volet culture à la politique de la ville. La culture, qui entre désormais dans le champ des compétences de la Métropole aux côtés des communes, de l'État et de la Région, doit être réaffirmée comme un axe fort du contrat de ville d'agglomération. Elle contribue en effet à la valorisation des habiletés / capacités, à l'insertion sociale, à l'appropriation du cadre de vie, à l'éducation, à la valorisation des territoires, à la solidarité entre eux, à l'attractivité des quartiers prioritaires pour contribuer au « mieux vivre ensemble ».

L'agglomération lyonnaise a mobilisé la culture dans le cadre de la politique de la ville dans deux perspectives : contribuer d'une part au développement de pôles d'attractivité (implantation d'équipements, développement d'action), et d'autre part au développement social des quartiers, en offrant des occasions de mettre en valeur les capacités créatrices des personnes et de promouvoir la rencontre et le vivre ensemble.

Un certain nombre d'actions ont été soutenues par le Grand Lyon dans le cadre du CUCS 2007-2014, principalement :

- des démarches artistiques visant à accompagner le changement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (actions liées à la mémoire aux témoignages des habitants, implantation d'équipements culturels, résidences artistiques)

- des actions liées aux grands événements culturels d'agglomération impliquant des quartiers de la politique de la ville : défilé de la biennale de la danse et Veduta dans le cadre de la biennale d'art contemporain.

Le défilé de la biennale de la danse

- 10 éditions

- près de 6 000 participants aux ateliers en 2014 dont 29% provenaient des quartiers de la politique de la ville (proportion en hausse)

- 23 actions d'insertion mobilisant 175 personnes en 2014 (+62% par rapport à 2012)

- des actions de capitalisation (état des lieux des actions liées à la culture scientifique et technique ou à la démarche art et renouvellement urbain)

- des actions d'insertion par la culture

- la mise en place de la Déclaration de coopération culturelle Grand Lyon-Communes-État-Région, dont le principe a été d'atteindre un public souvent éloigné des institutions culturelles, à travers des démarches si possible innovantes :

- l'animation d'un groupe de travail (GT) avec les communes engagées dans une charte locale d'application et les partenaires ; elle engendre une dynamique d'échanges d'expériences (actions co-construites avec les habitants ou permettant d'aller vers les publics des quartiers) et permet de souligner :

* la nécessité de disposer d'une observation globale de la répartition des publics et de l'offre artistique et culturelle à l'échelle de l'agglomération, pour mieux connaitre la situation initiale (afin d'objectiver le ressenti sur la faible part de personnes des quartiers populaires dans le public des équipements culturels) et mesurer les progrès engagés dans le cadre de la charte.

* l'intérêt des effets retours des actions menées dans les quartiers sur les équipements culturels engagés dans des actions de la charte (notamment ses effets de renouvellement des pratiques d'enseignement artistique, d'ouverture vers d'autres champs artistiques)

* l'importance du travail de médiation culturelle dans les projets artistiques et dans les équipements culturels, réalisée par les artistes (avec un impact fort sur la mobilisation), par des médiateurs ou par des agents des équipements culturels (notamment ceux qui sont largement ouverts au public comme les bibliothèques, où la question de la formation à la médiation des personnels se pose).

* les besoins de mutualisation des moyens à l'échelle de l'agglomération pour se doter d'outils de mesure de l'origine des publics, faciliter la mobilité des publics (en mettant en commun les outils existants), construire une offre culturelle dans les quartiers en période creuse (été, vacances scolaires), faciliter l'accès à la formation à la médiation des agents.

Les chefs de projet des quartiers en politique de la ville soulignent quant à eux, l'intérêt des actions culturelles de proximité programmées, qui jouent un rôle très important de mobilisation et d'expression des habitants.

III.2.2.1. Enjeux et orientations stratégiques

Tensions, repli identitaire, la culture a un rôle à jouer pour favoriser la rencontre interculturelle. À travers les expériences collectives qu'elle permet de vivre, la culture permet d'aborder la diversité culturelle, le fait religieux dans une approche laïque et de mettre concrètement en pratique « le vivre ensemble ».

Les enjeux identifiés sont :

- **La richesse des diversités culturelles et la lutte contre les discriminations : des approches utiles et complémentaires pour développer la relation interculturelle**

Les habitants des quartiers prioritaires sont souvent vus à travers leurs manques ou leurs échecs. Or les personnes éloignées de « la culture « ne sont pas des personnes sans culture. Leurs savoirs, leurs pratiques culturelles ou artistiques sont sources de fierté, d'épanouissement individuel et collectif. Ils méritent également d'être davantage valorisés auprès des territoires non prioritaires, contribuant ainsi d'une part à un changement d'image des quartiers, d'autre part à un enrichissement culturel des autres territoires.

- **La valorisation des territoires et le renforcement de leur attractivité (à travers la présence d'équipements culturels, le développement d'actions culturelles et artistiques qui contribuent à modifier l'image des territoires)**
- **L'offre culturelle d'agglomération pourrait refléter davantage la diversité des publics et des pratiques, et valoriser l'expression des jeunes**

Dans un contexte de profond changement des pratiques culturelles et artistiques (avec notamment l'essor des industries culturelles et du numérique), il s'agit d'élargir et d'adapter les modes d'organisation de l'offre culturelle (horaires, …) pour aller davantage à la rencontre du public des quartiers. Le rôle de la Collectivité est de repenser ses modèles d'intervention et de s'outiller pour repérer, développer et valoriser les nouveaux usages et ainsi répondre aux attentes émergentes.

- **L'enjeu de coopération entre les acteurs**

Dans un contexte de besoin de solidarité et de forte tension budgétaire, les démarches de mise en commun, de partage de compétences et de ressources nécessitent d'être soutenues. Cet enjeu vise autant les acteurs de terrain – équipements, artistes, associations de quartier…. – que les collectivités.

- **Le vivre ensemble**

La culture est aussi un moteur de citoyenneté, dont l'État encourage la mobilisation pour contribuer à restaurer un socle commun de valeurs dans une société fragmentée (Comité interministériel du 6 mars 2015).

Ces enjeux permettent de définir 5 orientations stratégiques :

- **transmettre et valoriser la mémoire, la richesse de la diversité des savoirs** pour favoriser la compréhension des enjeux actuels, la rencontre de l'autre, l'analyse critique, la distanciation, en particulier de la jeunesse

- **favoriser l'expression artistique des personnes**, seules ou en groupe, comme facteur d'épanouissement, de lecture critique du monde, de rencontre, de dialogue

- **développer l'offre culturelle et diversifier les modalités d'intervention des acteurs culturels** pour prendre davantage en compte les publics des quartiers prioritaires

- **améliorer l'accès des habitants des quartiers prioritaires à l'offre culturelle « de droit commun »** en amplifiant les médiations, en développant la mobilité des publics

- **développer les coopérations** en soutenant les démarches de mise en commun et de partage des ressources entre les acteurs culturels et les collectivités

III.2.2.2 Objectifs opérationnels et pistes d'action concrètes

Objectif 1 : Transmettre et valoriser la mémoire, la diversité des savoirs pour favoriser la compréhension des enjeux actuels, la rencontre de l'autre, l'analyse critique, la distanciation, en particulier de la jeunesse

Prioriser les actions liées :

- À l'éducation aux médias et à l'image pour développer l'esprit critique ; travailler sur les représentations et le socle commun de valeurs partagées
- À la culture scientifique, technique et numérique ; les sciences humaines et sociales
- À l'histoire des migrations passées et présentes, les pratiques culturelles et interculturelles, les questionnements des représentations du passé sur les différentes migrations et la compréhension de leurs effets dans le présent
- A la lutte contre les discriminations
- Au fait religieux, dans sa diversité, à travers une approche culturelle, philosophique et historique au sein d'une société laïque.

Objectif 2 : Favoriser l'expression artistique des personnes, seules ou en groupe, comme facteur d'épanouissement, de lecture critique et constructive du monde, de rencontre, de dialogue

- Développer la présence artistique dans les quartiers politique de la ville et l'implantation de l'art dans l'espace public notamment en développant des démarches artistiques liées aux opérations de renouvellement urbain inscrites dans le NPNRU, la présence des artistes dans la cité (résidences),
- Repérer, accompagner et valoriser les pratiques artistiques des habitants
- Prendre en compte les nouvelles formes d'expression artistique (en particulier le numérique)
- Développer des actions culturelles de proximité favorisant la participation et la co-construction d'actions avec les habitants
- Développer l'expression traitant des réalités et des atouts des périphéries urbaines, soutien de médias de proximité
- Promouvoir la place de la culture dans les parcours d'insertion
- ……

Objectif 3 : Diversifier les modalités d'intervention des acteurs culturels pour prendre davantage en compte les publics des quartiers prioritaires

- Amplifier la coopération entre les institutions culturelles et les quartiers prioritaires en prenant appui sur la dynamique d'agglomération créée autour de la Charte de coopération culturelle, notamment en facilitant les partenariats entre équipements culturels et quartiers situés dans d'autres communes,

- Accompagner les pratiques amateurs –des jeunes en particulier- (notamment en développant des parcours culturels et artistiques qui vont au-delà du temps scolaire) et l'émergence de projets collectifs
- Poursuivre et développer les démarches de mobilisation et d'implication des habitants des quartiers politique de la ville, notamment lors des grands évènements culturels d'agglomération,
- Travailler sur les politiques horaires et temporalités de l'offre culturelle (par ex. réfléchir à un projet d'offre culturelle mutualisée sur les quartiers prioritaires pendant la période estivale…)
- Articuler ces projets avec les projets éducatifs de territoire communaux

… en s'appuyant notamment sur

- le groupe de travail « charte de coopération culturelle »
- le travail autour de la lecture publique (schéma métropolitain et médiathèques)
- l'enseignement artistique (schéma métropolitain, établissements municipaux et associatifs, établissements scolaires….)

<u>Objectif 4 : Améliorer l'accès des habitants des quartiers prioritaires à l'offre culturelle « de droit commun » en amplifiant la médiation, en développant la mobilité des publics…</u>

- Adapter la politique tarifaire, faire connaître l'offre culturelle gratuite
- Prendre en compte les habitants des quartiers prioritaires dans les projets des équipements et événements culturels de la Métropole : ce qui est déjà le cas pour les Biennales doit être également étendu aux Festival Lumière, Musée gallo-romain, Musée des Confluences et Festival des Nuits de Fourvière.
- Signature de la convention d'application de la Charte de coopération culturelle par la Métropole
- Développer les partenariats entre les autorités organisatrices de transports en commun et les institutions / équipements culturels ainsi que le covoiturage (« sortir à Lyon ») et mettre en commun les outils de mobilité existants
- Améliorer et développer les services autour de l'accompagnement, l'information, la médiation, l'encadrement…
- Développer des outils mutualisés pour remédier à l'insuffisance des données sur l'origine des publics fréquentant les événements et établissements et sur les moyens mobilisés (en développant des indicateurs partagés d'observation et d'évaluation après observation).
- ….

<u>Objectif 5 : Développer la coopération en soutenant les démarches de mise en commun et de partage des ressources entre les acteurs culturels et les collectivités</u>

- Poursuivre et développer les réseaux de collectivités (groupe de travail « Charte de coopération culturelle ») et d'acteurs autour des problématiques culturelles des quartiers prioritaires, en s'appuyant notamment sur les têtes de réseaux associatives repérées à l'échelle de l'agglomération, afin
    - de diffuser les « bonnes pratiques », partager des réflexions communes
    - de créer les conditions de mise en relation des acteurs et projets culturels entre les territoires pour favoriser la mobilité des publics et des œuvres, les contacts et le désenclavement des quartiers

    - prolonger la charte existante ou en élaborer une nouvelle pour la période 2016/2020 ? et l'ouvrir à l'ensemble des communes concernées par la Politique de la ville, voire à d'autres communes qui le souhaiteraient

- Développer des outils partagés, par les partenaires et les acteurs culturels :
    - d'observation (notamment des publics, des pratiques….), de veille….
    - d'expertise (notamment autour de pratiques émergentes ou peu connues),
    - de mise en valeur des ressources existantes,
    - de formation professionnelle,
    - d'évaluation…
- Encourager la tenue de commissions culturelles dans les quartiers de la politique de la ville, lieu d'élaboration de projets culturels de quartier et de formulation des besoins vis-à-vis des institutions culturelles
- Amorcer une réflexion visant à orienter une quote-part des financements de droit commun de la Métropole versés aux équipements culturels, vers des actions en direction des quartiers prioritaires

II.2.2.3 Gouvernance

A l'instar du pilotage de la charte de coopération culturelle, le volet culture de la politique de la ville sera co-animé par la Direction de la politique de la ville et la Direction de la Culture de la Métropole de Lyon.

Son suivi régulier sera assuré par un groupe technique réunissant l'État, la Région, la Métropole et les communes classées en politique de la ville.

la métropole
GRANDLYON

MISSION DE
COOPÉRATION
CULTURELLE

Ville de Lyon

Développements et Humanisme

Sauf mention, photos libres de droits